

LA FRANCE ASSOCIATIVE EN MOUVEMENT

**15^{ème} édition
Septembre 2017**



Cécile BAZIN – Marie DUROS – Floriane LEGRAND

Guillaume PREVOSTAT – Jacques MALET

Avec le soutien de la MACIF



L'essentiel

Depuis 15 ans, cette publication réunit chaque année les chiffres les plus récents sur le tissu associatif en France¹. Cette 15^{ème} édition a été préparée au cours du premier semestre 2017, dans une perspective d'actualisation, pour éclairer au mieux les acteurs du secteur associatif, celles et ceux qui les accompagnent, ainsi que les décideurs concernés.

Le suivi des créations est actualisé jusqu'à la fin de ce que nous appelons l'année associative, à la fin du mois d'août 2017. Plus de 73 300 associations ont vu le jour au cours des 12 derniers mois, prolongeant l'élan pris il y a quatre ans, après une période 2009-2013 en repli. Ces nouvelles associations, plus nombreuses encore au Sud qu'au Nord de la France, viennent enrichir un maillage composé de 1,3 million d'associations actives sur tout le territoire, et animées par 13 millions de bénévoles.

Le bilan de l'année 2016, en termes d'emploi, porte les effectifs salariés à 1 853 000 (9,8% des salariés du secteur privé) et la masse salariale à 39 milliards d'euros, régime général et régime agricole confondus. Ces effectifs augmentent de 0,7% entre 2015 et 2016, alors que la progression se limitait à 0,4% entre 2014 et 2015. Le secteur associatif a-t-il profité, en 2016, d'un contexte général plus favorable (+ 0,9% pour l'ensemble du secteur privé) ?

Le moral des responsables associatifs², interrogés en avril – mai dernier, affiche une embellie, au moment où l'INSEE annonçait que le moral des ménages était à son plus haut niveau depuis dix ans. Au moment aussi où la campagne présidentielle battait son plein et où l'on note traditionnellement un « pic d'optimisme » chez les Français.

L'actualité récente bouscule sans doute un peu ce constat, avec un décalage probable entre le moral qui a été mesuré avant l'été et les craintes qui sont aujourd'hui exprimées, concernant notamment les emplois aidés mis à la disposition des associations.

Ce décalage n'invalide pas pour autant les constats présentés dans cette publication, d'une part, dans la mesure où notre objectif est bien de nous inscrire dans une série d'observations homogènes, d'autre part, dans la mesure où ces emplois ont généralement concerné environ 6% de l'emploi associatif (à l'exception de l'année 2016), et seulement par effets éventuellement induits, des associations qui n'emploient pas de salariés.

Par ailleurs, cet enthousiasme de campagne électorale n'a pas aveuglé les responsables d'associations, au point de nier les difficultés : plus de 40% jugent difficile voire très difficile, la situation financière de leur association, et 55% sont préoccupés par la situation du bénévolat.

Au-delà de ces difficultés désormais bien connues, une association sur deux a dû s'adapter ces derniers temps au nouveau paysage territorial. Nouveau découpage régional, fusion de communes ou d'intercommunalités, nouvelle répartition des compétences... ont engendré une réduction des soutiens financiers et matériels et une nécessaire adaptation à des nouveaux dispositifs d'aide, à de nouveaux interlocuteurs et à de nouvelles orientations politiques. Autant de changements plutôt mal vécus par 60% des responsables associatifs qui ont été concernés.

Aujourd'hui, de nouvelles mesures sont prises, des réformes sont annoncées. La prochaine édition 2018 qui s'inscrira dans un contexte nouveau, au plan économique et politique notamment, s'annonce riche en enseignements.

Cette étude nationale est prolongée par dix-sept panoramas régionaux, diffusés simultanément, et destinés à éclairer les acteurs et les décideurs concernés. Elle sera rapidement suivie d'une publication spécifique, relative à la place qu'occupent les associations, selon le ressenti de leurs responsables, issu de la même enquête : le rôle qu'elles jouent et avec quels partenaires, la façon dont elles sont perçues, dans leurs environnements respectifs.

¹ Depuis 10 ans, elle est assortie d'une présentation à l'échelle régionale et plus récemment à l'échelle départementale.

² 1 204 responsables d'association interrogés entre le 11 avril et le 19 mai 2017 dans le cadre du baromètre annuel de R&S « L'Opinion des Responsables Associatifs ». Enquête nationale prolongée dans cinq régions (Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Ile- de-France, Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire) et portant l'ensemble des références utiles à plus de 4.200 témoignages.

Sommaire

L'essentiel.....	2
Chapitre I – La dynamique de créations d’associations	4
1 – Une évolution significative depuis quatre ans	4
2 – Une grande diversité d’objectifs	5
3 – La dynamique associative dans les territoires	6
4 – Combien d’associations actives ?.....	10
Chapitre II – Les bénévoles des associations.....	12
1 – Combien de bénévoles en France aujourd’hui ?	12
2 – De profondes mutations	12
3 - De véritables défis pour les associations.....	13
4 – Les Français mobilisables	14
Chapitre III – L’emploi dans les associations.....	15
1 – Introduction méthodologique	15
2 – Les chiffres clefs de l’année 2016.....	16
3 – L’emploi associatif en mouvement	16
4 – L’emploi associatif en trois dimensions.....	17
5 – Un salarié privé sur dix et une évolution plus favorable	18
6 – La part du secteur associatif dans les territoires.....	19
A – Une approche régionale.....	19
B – la part du secteur associatif dans les départements.....	20
7 – Les effectifs salariés selon les différentes activités associatives	21
A - Une répartition affinée par secteur d’activités.....	21
B - Une évolution contrastée	23
8 – Qualification de l’emploi dans les associations.....	24
A – Le genre et l’âge des salariés du secteur associatif	24
B - Les contrats de travail.....	25
C – Le temps de travail	25
D – Modalité de l’activité	26
9 – Le renouvellement des salariés.....	26
A – L’évolution du nombre de contrats de plus d’un mois	27
B – Quelle proportion de contrats à durée indéterminée ?.....	27
10 - Un ensemble non lucratif qui intègre les fondations	28
Chapitre IV – Le moral des responsables associatifs	29
1 – Le baromètre annuel.....	30
2 – Quels pronostics pour la rentrée d’automne ?	31
3 – Les sujets d’inquiétude.....	32
4 – La mobilité des associations	34
5 – Le nouveau paysage territorial	34
Annexes.....	38

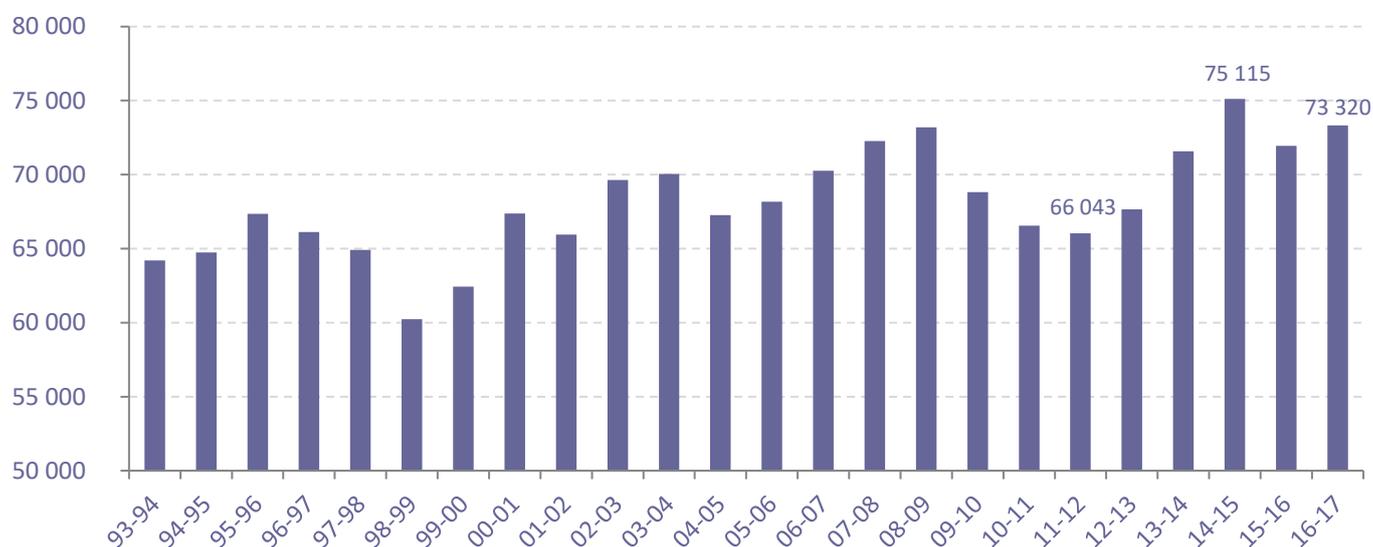
Chapitre I – La dynamique de créations d’associations

Comme chaque année, un suivi très régulier des créations d’associations publiées au Journal officiel³, permet de faire un bilan annuel, correspondant à l’année associative. Elle est délimitée par la période allant du 1^{er} septembre au 31 août de l’année suivante. Pour les associations relevant du droit local, cette recherche a donné lieu à des échanges avec les 16 tribunaux d’instance des départements de Moselle, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin assurant le greffe de ces créations⁴.

1 – UNE EVOLUTION SIGNIFICATIVE DEPUIS QUATRE ANS

Le nombre de créations, observé ici sur une période de 24 années, marque des vagues successives. Après un creux de quatre années, observé au cours de la période 2009-2013, les quatre dernières années marquent un nouvel élan, dominé par le record de 75.000 nouvelles associations, apparues en 2014-2015.

Graphique 1 – Evolution du nombre de créations d’associations



Sources : Journal Officiel et tribunaux d’instance de Moselle, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

Si l’on fait la moyenne des quatre dernières années, on parvient à un bilan de l’ordre de 73 000 créations, qui contraste nettement avec la moyenne des quatre années précédentes, qui s’élève à 67 300. L’année 2011-2012 présente le plus bas de cette période, suivie de trois années d’évolutions positives nettement marquées. Après une année 2015-2016 au niveau de celle de 2013-2014, la dernière année repart à la hausse et se rapproche du record des 75 000 créations.

Cette dynamique de création est à saluer, certes, avec des risques de concurrence face à une ressource financière qui se tarit, et une ressource humaine bénévole que les associations doivent de plus en plus « séduire », motiver et fidéliser. Mais elle est aussi, pour partie, le signe d’un élan solidaire qui doit être perçu comme un mode d’expression de la société civile en quête d’action. Cette dynamique s’explique également par le besoin d’activité et le fait que bien des porteurs de projets s’appuient sur le statut associatif pour créer leur emploi, fut-il précaire dans un premier temps, comme en témoignent souvent les maisons des associations.

³ Nous remercions Séverine Balloux pour les échanges qui se développent entre notre équipe et le service en charge du suivi des associations.

⁴ Prise en application de la loi relative à l’économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014, l’[ordonnance \(n°2015-904\)](#) du 23 juillet 2015 simplifie les procédures de création, de transformation, de déclaration et d’agrément des associations et des fondations. L’ordonnance aligne le régime du droit local applicable en Alsace-Moselle sur celui de la loi du 1^{er} juillet 1901. Elle transfère au tribunal d’instance le soin de statuer sur la régularité de l’objet social et supprime le pouvoir d’opposition a priori du préfet à l’inscription d’une association. L’absence de suivi regrettable de la part des préfetures nécessite désormais de contacter les 16 tribunaux d’instance au lieu des trois préfetures qui ont suspendu tout suivi des créations d’associations.

2 – UNE GRANDE DIVERSITE D’OBJECTIFS

PRECISIONS METHODOLOGIQUES :

Depuis avril 2007, les associations nouvellement créées sont répertoriées au Journal officiel sous 29 thèmes différents, le plus souvent décomposés en sous-thèmes très ciblés (plus de 250 au total). Avec des libellés plus précis et des thèmes nouveaux, ce classement permet d’identifier clairement certaines activités (préservation du patrimoine, cercles de réflexion, tourisme...).

La possibilité d’inscriptions multiples dans deux, voire trois thèmes ou sous-rubriques, permet, le cas échéant, d’identifier une même association selon plusieurs approches : une association de *recherche médicale* peut être repérée via le thème *santé* ou via le thème *recherche*. De même, un foyer rural agissant dans le secteur de la *culture*, des *loisirs* et de *l’éducation*, pourra apparaître dans chacun de ces trois domaines. **Du fait de ces inscriptions qui peuvent être multiples, le lecteur ne sera pas étonné de constater que le nombre d’inscriptions dépasse forcément le nombre des créations.**

L’observation porte ici sur la période des quatre dernières années particulièrement actives. Elle donne une image précise des objets des associations nouvelles, à partir de leur inscription selon les 29 thèmes principaux. Le tableau suivant se construit à partir de 335.000 inscriptions environ, enregistrées sur 4 ans, et présentées en moyenne annuelle pour lisser les éventuelles variations d’une année sur l’autre, et des modes d’affectation par les greffes.

Tableau 1 : Répartition des inscriptions au Journal officiel en moyenne annuelle au cours des 4 dernières années

Les 29 thèmes du Répertoire National des Associations	Nombre d'inscriptions	Répartition en %
Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles	18 547	22,2%
Sports	12 764	15,3%
Clubs de loisirs, relations	7 708	9,2%
Amicales, groupements affinitaires, d'entraide	6 166	7,4%
Education, formation	4 877	5,8%
Associations caritatives, humanitaires, aide au développement	3 882	4,6%
Action socioculturelle	3 733	4,5%
Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques	3 163	3,8%
Environnement, cadre de vie	2 913	3,5%
Santé	2 941	3,5%
Information, communication	1 831	2,2%
Aide à l'emploi, développement local, solidarité économique	1 842	2,2%
Interventions sociales	1 767	2,1%
Préservation du patrimoine	1 512	1,8%
Clubs, cercles de réflexion	1 368	1,6%
Activités politiques	1 477	1,8%
Défense des droits fondamentaux, activités civiques	1 088	1,3%
Activités religieuses	1 075	1,3%
Services familiaux, services aux personnes âgées	1 185	1,4%
Chasse, pêche	803	1,0%
Services et établissements médico-sociaux	552	0,7%
Recherche	457	0,5%
Conduite d'activités économiques	462	0,6%
Armée	293	0,4%
Tourisme	239	0,3%
Justice	117	0,1%
Logement	122	0,1%
Sécurité, protection civile	59	0,1%
Domaines divers	664	0,8%
Total des inscriptions	83 605	100,0%

Source : Journal officiel, inscriptions de septembre 2013 à août 2017. Traitement R&S. **Lecture :** En quatre années, la moyenne annuelle des inscriptions observées dans le secteur de la culture correspond à 18.547 associations, soit 22,2% de l’ensemble des inscriptions.

Plus de la moitié des inscriptions concernent ce que l’on peut appeler l’animation, qu’elle soit *culturelle* (22,2%), *sportive* dont chasse et pêche (15,3% + 1,0%), ou encore de *loisirs* sous les thèmes « *clubs de loisirs* », et « *action socioculturelle* » (9,2% + 4,5%). On rappellera qu’elles peuvent être observées de façon plus détaillée encore, depuis

2007. A titre d'exemples, dans le sport, 37 disciplines différentes sont recensées aux côtés de *l'arbitrage, des associations multisports locales, scolaires ou en entreprise, de la gestion des équipements sportifs et de l'organisation de rencontres, des associations pour la promotion du sport et des activités de plein air*. Pour la culture, outre les différentes activités artistiques et culturelles, on trouve *la promotion de l'art et des artistes, les loisirs scientifiques et techniques, les langues, dialectes et patois et les arts de la rue*.

La comparaison entre cette répartition sur ces quatre dernières années qui se situent en haut de la vague et celle des quatre précédentes au creux de la vague, montre assez peu de différences. On ne retiendra que quelques nuances : les créations d'associations dans le domaine culturel et dans la défense des droits ont proportionnellement un peu diminué, et celles concernant les interventions sociales et les activités politiques ont eu tendance à augmenter. Les élections qui se sont succédé ces dernières années, aux différents échelons territoriaux et au plan national, ont, semble-t-il, encouragé bon nombre d'initiatives pour la créations d'associations dédiées.

3 – LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE DANS LES TERRITOIRES

Les deux cartes de France présentées page suivante, situent chaque département et chaque région, au regard de leur dynamique de création. Elles sont établies en rapportant le nombre de nouvelles associations à la population du territoire, pour tenir compte des besoins et des attentes de ses habitants. Cette densité de créations d'associations s'exprime ici pour 10 000 habitants, et s'appuie sur la période des quatre dernières années, depuis septembre 2013 jusqu'à fin août 2017.

Ces deux cartes de France illustrent le constat déjà ancien, d'une densité de créations croissante en direction du sud. Ces différences doivent être lues sans jugement de valeur et sans confondre « *dynamique de création d'associations* » et « *dynamisme du tissu associatif* ». En effet, un nombre élevé de créations peut tout autant participer d'une vie associative intense que d'une sorte d'obsession de la part de ceux qui n'auraient de cesse de créer leur propre association, fut-elle ensuite en concurrence ou en doublon avec d'autres, et fut-elle éphémère.

Cette année, les mêmes strates ont été retenues pour ces deux cartes de France. Il est ainsi plus facile de situer chacun des départements au regard de la situation régionale, et de mettre en avant les éventuelles spécificités des départements qui la composent.

Les régions où la densité de création est inférieure à 10,7 créations pour 10 000 habitants (inférieure à la moyenne nationale de 11,1) sont au nombre de six. Elles sont situées dans la moitié Nord de la France et les départements qui les composent sont dans une situation assez homogène : dans les Hauts de France, le Grand Est et la Normandie, tous les départements figurent dans la même strate. Dans les trois autres régions, un seul département se démarque : la Loire-Atlantique dans les Pays de la Loire, l'Indre-et-Loire dans le Centre et la Nièvre en Bourgogne Franche Comté, avec une densité de création comprise entre 10,7 et 13,1 pour 10 000 habitants.

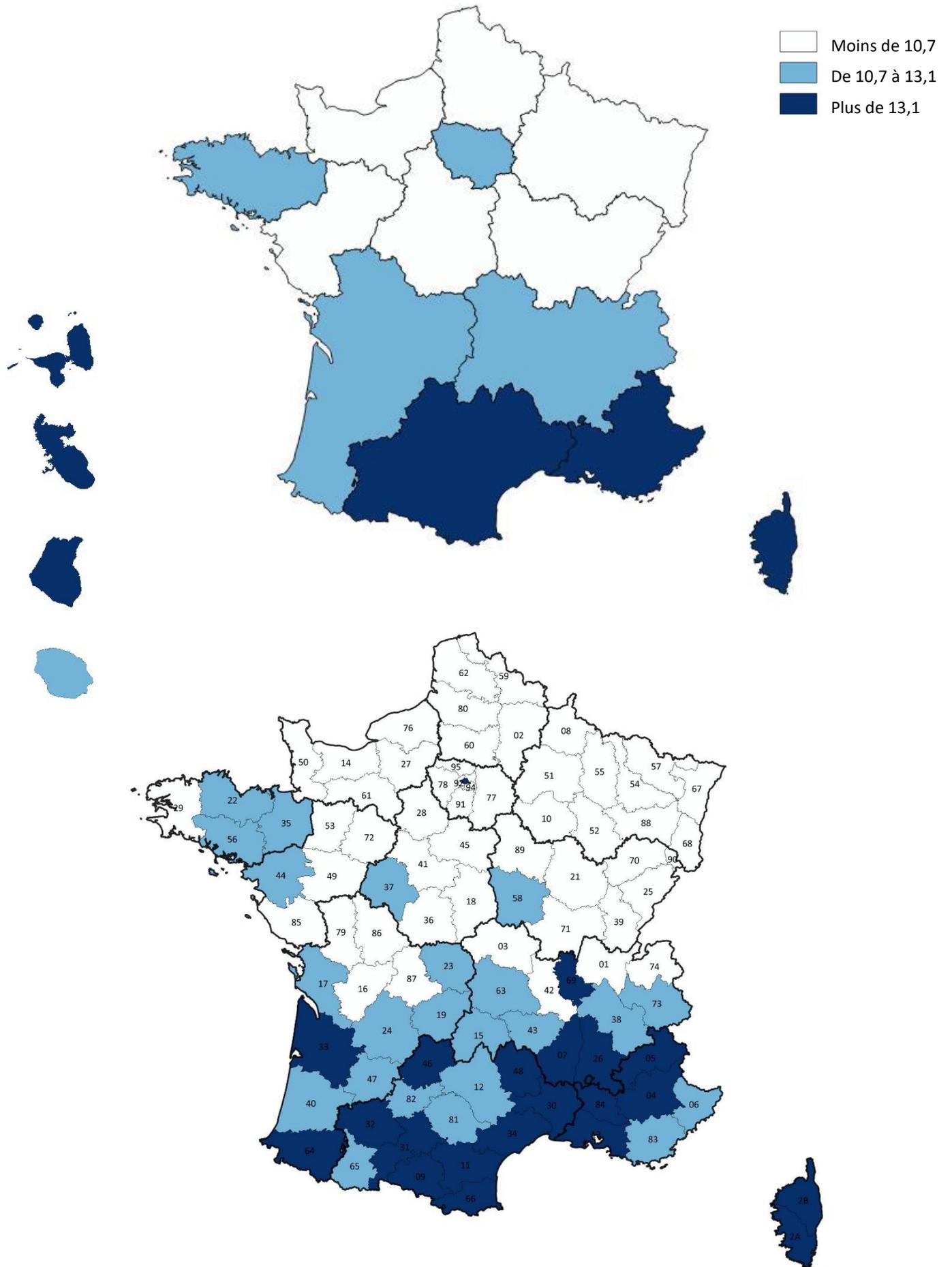
La Bretagne est dans une situation similaire, avec un département sur quatre, le Finistère, dans lequel la densité de création est inférieure à celle des trois autres départements et de la région.

L'Ile-de-France est atypique, avec sept départements en fin de liste et une densité de créations si forte à Paris, qu'elle porte l'indicateur régional dans la strate la plus élevée.

Dans les régions où la dynamique de création est plus forte, les situations départementales sont plus diversifiées. Dans les deux grandes régions Nouvelle Aquitaine et Auvergne – Rhône-Alpes, la configuration est assez proche avec 4 départements à faible densité (inférieure à 10,7 créations pour 10 000 habitants) et deux départements dans la strate la plus élevée. Les autres étant classés dans la strate intermédiaire.

En Corse, en Occitanie et en Provence Alpes Côte d'Azur, tous les départements affichent une densité de créations supérieure à 10,7 pour 10 000 habitants, faisant de ces trois régions métropolitaines, celles où il se crée proportionnellement, le plus d'associations. Ces trois régions sont rejointes par la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion, alors que la Guyane se situe dans la strate intermédiaire.

Densité de créations d'associations pour 10 000 habitants (moyenne nationale : 11,1)



Ces cartes de France permettent de qualifier les régions et les départements selon leur densité de création. Celle-ci est indiquée de façon précise, pour chaque département, dans les tableaux suivants. Ces derniers regroupent les départements selon les trois strates retenues dans les cartes précédentes, et apportent un indicateur complémentaire, celui de l'augmentation constatée entre la période de repli de septembre 2009 à fin août 2013, et la période récente plus dynamique de septembre 2013 à fin août 2017.

Ce premier tableau réunit les départements dans lesquels la densité de créations d'associations est inférieure à 10,7 pour 10 000 habitants. Ils sont classés par ordre décroissant de l'évolution observée. Elle varie de + 26% en Haute-Saône à - 3,4% dans la Vienne.

Tableau 2 : Evolution des créations d'associations dans les départements de plus faible densité

Départements	Densité de créations pour 10 000 habitants	Evolution	Départements	Densité de créations pour 10 000 habitants	Evolution
Haute-Saône	8,9	26,0%	Ain	9,6	8,4%
Moselle	6,2	17,7%	Allier	10,0	8,3%
Seine-et-Marne	9,0	16,0%	M.-et-Moselle	9,7	8,2%
Pas-de-Calais	7,5	15,9%	Val-d'Oise	8,8	7,9%
Essonne	9,3	15,7%	Oise	7,6	6,9%
Jura	10,4	15,6%	Cher	9,6	6,5%
Val-de-Marne	9,8	14,0%	Vendée	9,6	6,4%
Vosges	9,6	12,9%	Haute-Vienne	9,9	6,4%
Finistère	10,1	12,7%	Haute-Savoie	10,5	6,3%
Eure-et-Loir	8,7	12,6%	Loiret	9,0	5,6%
Yonne	10,2	12,4%	Seine-Maritime	8,5	5,4%
Calvados	9,7	12,4%	Haute-Marne	8,6	5,2%
Eure	8,3	12,3%	Hauts-de-Seine	9,9	5,2%
Meuse	8,3	12,3%	Yvelines	8,5	4,4%
Haut-Rhin	6,3	12,2%	Bas-Rhin	8,2	4,3%
Doubs	9,9	11,6%	Orne	7,9	3,8%
Deux-Sèvres	9,6	11,4%	Somme	8,8	3,5%
Aisne	7,4	10,9%	Marne	8,7	3,5%
Seine-Saint-Denis	9,1	10,8%	Mayenne	9,3	3,1%
Territoire de Belfort	8,4	10,5%	Ardennes	7,8	2,8%
Aube	8,3	10,4%	Indre	9,2	2,8%
Manche	7,9	9,4%	Loir-et-Cher	8,5	2,7%
Sarthe	9,1	9,4%	Nord	9,4	2,0%
Saône-et-Loire	10,4	8,8%	Loire	10,1	2,0%
Charente	9,4	8,7%	Côte d'Or	10,4	0,5%
Moyenne nationale	11,1	8,7%	Maine-et-Loire	9,9	- 0,6%
			Vienne	9,9	- 3,4%

Source : Journal officiel. **Lecture** : en Haute-Saône, la densité de créations d'associations au cours des 4 dernières années, s'élève à 8,9 créations pour 10 000 habitants. Le nombre de créations d'associations a lui, augmenté de 26% entre la période allant de septembre 2009 à fin août 2013 et la période allant de septembre 2013 à fin août 2017. Les deux indicateurs sont calculés en moyenne annuelle.

Environ la moitié des départements concernés enregistrent une augmentation du nombre de leurs créations d'associations supérieure ou égale à la moyenne nationale de 8,7%. Exceptionnellement élevée en Haute-Saône (26%), l'évolution perd ensuite une dizaine de points dans les départements de Moselle, de Seine-et-Marne, du Pas de Calais, de l'Essonne et du Jura.

Dans l'autre moitié des départements, l'augmentation est inférieure à la moyenne nationale ; elle est inférieure à 3% dans six départements et la variation est négative dans le Maine-et-Loire et la Vienne.

Le tableau suivant concerne les départements dont la densité de créations varie de 10,7 à 13,1 créations d'associations pour 10 000 habitants.

Tableau 3 : Evolution des créations d'associations dans les départements de densité moyenne

Départements	Densité de créations pour 10 000 habitants	Evolution
Côtes d'Armor	10,8	21,8%
Charente-Maritime	11,8	18,9%
Landes	12,3	18,5%
Nièvre	10,7	15,5%
Tarn	13,1	15,0%
Dordogne	12,4	14,5%
Cantal	10,8	12,4%
Alpes-Maritimes	13,0	12,3%
Savoie	12,0	12,3%
Puy-de-Dôme	11,5	12,0%
Morbihan	11,3	11,7%
Ille-et-Vilaine	11,5	11,6%
Aveyron	12,9	9,9%
Loire-Atlantique	12,6	9,8%
Indre-et-Loire	10,7	9,1%
Isère	11,3	9,0%
Creuse	12,0	8,2%
Var	11,9	7,8%
Réunion	13,1	7,5%
Corrèze	11,2	7,0%
Tarn-et-Garonne	11,2	6,3%
Haute-Loire	11,4	4,8%
Lot-et-Garonne	11,0	4,6%
Hautes-Pyrénées	12,9	4,4%
Moyenne nationale	11,1	8,7%

Source : Journal officiel. **Lecture** : Dans les Côtes d'Armor, la densité de créations d'associations au cours des 4 dernières années, s'élève à 10,8 créations pour 10 000 habitants. Le nombre de créations d'associations a lui, augmenté de 21,8% entre la période allant de septembre 2009 à fin août 2013 et la période allant de septembre 2013 à fin août 2017. Les deux indicateurs sont calculés en moyenne annuelle.

Les deux-tiers des départements de ce groupe affichent une évolution supérieure à la moyenne nationale de 8,7%. L'augmentation est supérieure à 14% dans six d'entre eux. Les tendances sont plus souvent à la hausse dans ces départements où la densité de création est elle-même plus élevée que dans le groupe précédent. Qu'en est-il dans celui où il se crée le plus d'association ?

Tableau 4 : Evolution des créations d'associations dans les départements de forte densité

Départements	Densité de créations pour 10 000 habitants	Evolution
Aude	16,2	22,9%
Lozère	16,6	17,9%
Gers	13,2	16,4%
Pyrénées-Orientales	15,1	15,8%
Gironde	14,3	15,4%
Guadeloupe	19,5	13,3%
Hérault	16,5	12,0%
Drôme	13,5	11,5%
Rhône	13,2	11,2%
Pyrénées-Atlantiques	13,7	10,7%
Guyane	13,8	10,4%
Gard	14,2	10,3%
Bouches-du-Rhône	13,4	9,4%

Départements	Densité de créations pour 10 000 habitants	Evolution
Ariège	17,0	9,4%
Alpes-de-Haute-Provence	16,7	9,0%
Haute Corse	17,1	8,6%
Vaucluse	13,9	8,2%
Haute-Garonne	14,0	7,6%
Corse du Sud	16,1	7,0%
Ardèche	13,8	6,4%
Hauts-Alpes	16,9	4,4%
Lot	15,4	4,4%
Martinique	13,6	0,4%
Paris	21,5	-1,8%
Moyenne nationale	11,1	8,7%

Source : Journal officiel. **Lecture** : Dans l'Aude, la densité de créations d'associations au cours des 4 dernières années, s'élève à 16,2 créations pour 10 000 habitants. Le nombre de créations d'associations a lui, augmenté de 22,9% entre la période allant de septembre 2009 à fin août 2013 et la période allant de septembre 2013 à fin août 2017. Les deux indicateurs sont calculés en moyenne annuelle.

Comme dans le groupe précédent, les deux-tiers de ces départements enregistrent une augmentation supérieure à la moyenne. Alors que ce groupe se démarque du précédent quant à la densité de créations ici nettement supérieure, il affiche des écarts d'évolutions comparables : de l'ordre de 22% pour les deux départements de tête et d'environ 4% pour le peloton de queue, si l'on fait abstraction de la Martinique qui évolue peu et de Paris qui se distingue, ici encore, avec une baisse du nombre d'associations nouvelles sur la période.

A l'aide de ces trois tableaux, chacun pourra trouver le ou les départements qui l'intéresse, le situer par rapport à sa dynamique de création, au regard de la moyenne nationale et du groupe auquel il appartient. Chacun pourra aussi observer les évolutions récentes par rapport à la moyenne nationale de 8,7%.

Pour ce qui est de la vision d'ensemble, on peut retenir que les évolutions sont plus souvent supérieures à la moyenne nationale dans les deux derniers groupes étudiés, correspondant aux départements de plus forte densité de création. Les écarts ont donc tendance à se creuser entre les territoires où il se crée le plus d'associations et ceux où il s'en crée le moins.

4 – COMBIEN D'ASSOCIATIONS ACTIVES ?

Le suivi annuel des créations d'associations est intéressant comme expression parmi d'autres, d'actions collectives à l'échelle d'un territoire, qu'il soit national ou local. Il n'apporte pas d'information sur le dynamisme du tissu associatif, comme indiqué précédemment, et il est insuffisant pour déterminer le nombre d'associations en activité. Personne ne peut en effet savoir exactement ce que deviennent les associations qui se créent : demeurent-elles en action durant des décennies ou disparaissent-elles le temps d'un voyage d'études d'un groupe d'étudiants ou le temps d'un festival ? Chacun en est réduit à des estimations prudentes et un consensus existe aujourd'hui sur un nombre de l'ordre de 1,3 million d'associations actives en France.

Pour ce qui nous concerne, nous construisons cette estimation, à partir d'une évaluation départementale basée sur le nombre de créations, observé sur plusieurs années, sur le nombre très précis des associations qui emploient des salariés et que l'on verra dans le chapitre suivant, sur le nombre d'associations sportives, suivies régulièrement par le ministère en charge du sport et par le Comité National Olympique et Sportif Français, ainsi que sur les travaux menés par le Centre d'économie de la Sorbonne.

C'est à partir de cette approche départementale, que des estimations ont été réalisées selon le périmètre des 17 régions. Elles sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 5 : Estimation du nombre d'associations en activité selon le nouveau découpage régional

Régions	Estimation du nombre d'associations en activités	Régions	Estimation du nombre d'associations en activités
Auvergne-Rhône-Alpes	160 000 à 175 000	Normandie	54 000 à 60 000
Bourgogne-Franche-Comté	55 000 à 60 000	Nouvelle Aquitaine	120 000 à 130 000
Bretagne	65 000 à 70 000	Pays de la Loire	70 000 à 75 000
Centre- Val de Loire	48 000 à 52 000	Provence Alpes Côtes d'Azur	110 000 à 116 000
Corse	8 500 à 9 500	Guadeloupe	7 000 à 8 000
Grand Est	90 000 à 105 000	Guyane	3 800 à 4 500
Hauts-de-France	100 000 à 105 000	Martinique	7 000 à 8 000
Ile de France	200 000 à 220 000	Réunion	13 000 à 15 000
Occitanie	130 000 à 140 000	France entière	Environ 1 300 000

Derrière l'Ile-de-France qui concentre environ 15% du total national des associations, 5 régions sur 17 en accueillent plus de 100 000.

Pour aller plus loin, le lecteur pourra prendre connaissance des « *essentiels de la vie associative* », réalisés avec le soutien de la direction de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative, pour chacun des départements. Sous la forme de « quatre pages », ils sont en ligne sur le site de [Recherches & Solidarités](#), et actualisés chaque année au cours de l'automne.

Chapitre II – Les bénévoles des associations

Les derniers travaux de l'INSEE⁵ et du Centre d'Economie de la Sorbonne⁶ parviennent à une proportion très proche, de 86% et 88% d'associations ne fonctionnant qu'avec des bénévoles. Vitale dans ces associations, cette ressource humaine reste essentielle dans les 12% à 14% d'associations employeurs qui font l'objet du chapitre suivant. Ces millions de bénévoles méritaient bien un chapitre dans ce bilan annuel du secteur associatif. Il présente le dernier état des lieux chiffré et les grandes tendances que nous avons développées dans nos dernières publications sur le sujet⁷.

1 – COMBIEN DE BENEVOLES EN FRANCE AUJOURD'HUI ?

Source : Enquête IFOP pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités auprès de 3 156 personnes de 15 ans et plus, interrogées en janvier 2016, sur des questions strictement identiques à celles posées en 2010 et 2013. Ces enquêtes triennales constituent désormais un véritable baromètre permettant de suivre l'évolution du nombre et du profil des bénévoles en France.

Entre 2010 et 2016, la proportion de Français qui donnent du temps pour les autres, en dehors de la famille, est passée de 36% à 39%. Parmi les différentes formes d'engagement, le bénévolat en association est celui qui progresse le plus (de 22,6% à 25% des Français). Inversement, le bénévolat dit « *informel* », en dehors de tout cadre ou de toute organisation, se replie assez nettement en 2016 (un peu au-dessous de 16% des Français), après sa forte augmentation en 2013 (près de 19%).

On estime ainsi à 13 millions le nombre de bénévoles dans les associations en 2016. Son augmentation depuis 2010, est plus particulièrement portée par les hommes (23% d'entre eux étaient bénévoles en 2010, ils sont 27% en 2016) et par les générations de moins de 50 ans (+ 5 points pour les moins de 35 ans et + 8 points pour les 35 – 50 ans) :

- Les femmes, traditionnellement plus tournées vers des formes d'engagement informel et probablement plus impliquées dans les solidarités familiales, restent à peu près au même niveau qu'en 2010 (23% en 2016).
- A partir de 50 ans, la proportion de Français engagés dans les associations se replie régulièrement depuis 2010 : de 26% à 22% pour les 50 – 65 ans ; de 38% à 35% pour les plus de 65 ans.

Ce retrait de la part des plus âgés, notamment des plus de 65 ans qui restent les plus investis dans les associations, est le résultat de situations et d'évolutions différentes. Certains quittent la vie dite active, en s'investissant fortement. D'autres sont conduits à réaménager leur temps passé dans les associations et à faire des choix pour trouver un équilibre entre leur engagement, des activités personnelles auxquelles ils tiennent de plus en plus, et les solidarités familiales de plus en plus prégnantes aujourd'hui. D'autres encore, un peu las et fatigués, parfois même désabusés face à des situations qu'ils ne voient pas évoluer ou encore submergés par le poids des responsabilités, lèvent le pied dans leurs associations.

2 – DE PROFONDES MUTATIONS

Sources : Enquêtes annuelles du Baromètre d'opinion des bénévoles initié par Recherches & Solidarités, notamment les enquêtes 2010 et 2016 sur le comportement des bénévoles et ses évolutions.

Au-delà des spécificités liées à l'âge, le bénévolat associatif a connu en six ans, de réelles transformations. Il est nettement plus stimulé par « *l'envie d'agir* » face au contexte actuel, exprimée par la moitié des bénévoles. Et nombreux sont ceux qui traduisent leurs paroles en actes : un tiers environ des bénévoles déclarent exercer

⁵ INSEE Première n° 1587, mars 2016, « Neuf associations sur dix fonctionnent sans salariés ».

⁶ *Le paysage associatif français. Mesures et évolutions*, deuxième édition, Dalloz Juris Associations, 2013.

⁷ Les éditions 2015, 2016 et 2017 de *La France bénévole* et *Cette France mobilisable*, réalisée pour le groupe MACIF à l'occasion du lancement de la plateforme [Diffuz](#). En ligne sur [cette page de notre site](#).

aujourd'hui plus de responsabilités dans leur association, porter plus d'intérêt à leur mission et donner plus de temps, qu'il y a deux ou trois ans. Pour les années à venir, ils sont 26% à souhaiter consacrer plus de temps à leur activité.

« *La force du collectif* » est également mise en avant par les bénévoles, pour jouer un rôle dans la société et pour tenter d'influencer son évolution. Et la « *citoyenneté* » comme les « *valeurs de solidarité* » sont nettement plus affirmées.

Les notions de compétences, de savoir-faire et d'aptitudes gravitent aujourd'hui, beaucoup plus qu'en 2010, autour de celles de bénévolat et d'engagement. Est-ce sous l'effet de la professionnalisation du secteur associatif ? De la prise de conscience des savoir-faire et des savoir-être que permet de développer le bénévolat, au plan individuel comme au plan collectif ? De leur valorisation dans le milieu scolaire, universitaire et de plus en plus dans le milieu professionnel ?

Ces notions s'expriment d'abord dans les motivations : « *l'acquisition de compétences* » est celle qui progresse le plus en six ans. En retour, les satisfactions en termes « *d'accès aux responsabilités* », de « *reconnaissance* » et de moyen de se (re)lancer professionnellement gagnent le plus de terrain. Avec le risque de priver les moins diplômés, déjà nettement moins présents que les autres dans les associations, d'expériences personnelles enrichissantes et utiles pour les autres.

L'importance accordée aux compétences est telle qu'elle pousse 37% des bénévoles à citer la formation au premier rang de leurs attentes, prolongée par une demande de conseils (23%) et d'informations sur les activités de l'association (14%). Elle conduit également un tiers des bénévoles à faire de leur transmission une priorité pour les années à venir.

En corollaire, les savoir-faire que mobilisent les bénévoles, comme le sens accru qu'ils donnent à leur action et leurs motivations plus affirmées, suscitent « *une exigence plus forte concernant l'efficacité des actions menées au sein de leur association* », aujourd'hui premier facteur de déception des bénévoles. Cette préoccupation s'accompagne aussi d'une exigence bien légitime, « *de soutien de la part d'autres bénévoles* », « *d'une plus grande attention de la part des dirigeants* », « *d'une écoute plus attentive* », sans oublier « *une meilleure reconnaissance de l'action bénévole* ».

3 - DE VÉRITABLES DEFIS POUR LES ASSOCIATIONS

Après quelques craintes, suite à l'enquête de 2013 qui laissait entrevoir des formes d'engagements moins réguliers, les travaux menés en 2016 ouvrent des perspectives tout à fait encourageantes. Ces mutations rappelées précédemment n'en demeurent pas moins un vrai sujet pour les associations : elles ne suffisent pas à satisfaire des besoins croissants et un nombre d'associations en augmentation chaque année, elles les obligent à s'adapter à de nouvelles attentes et de nouveaux comportements de la part des bénévoles, à revoir éventuellement leur communication pour les mobiliser et les motiver... Elles les invitent à trouver un juste équilibre entre gestion et animation des bénévoles, pour répondre à leurs objectifs d'efficacité et d'acquisition de compétences, et pour tenir compte de leur réel attachement à la convivialité et à la reconnaissance.

Sans compter que les associations doivent aussi user de leur capacité d'adaptation face aux nouveaux modes d'intervention bénévoles dont ceux que le numérique a rendus possibles : missions à distance, plateforme de mobilisation sur des actions ponctuelles...

On le verra dans le chapitre consacré au moral des responsables associatifs, le bénévolat reste le premier sujet de préoccupation pour les associations, devant la situation financière. Il inquiète une majorité des responsables associatifs interrogés (56%), sans même parler des difficultés de renouvellement des dirigeants qui concernent 44% d'entre eux.

Pour accompagner les associations dans leurs réflexions sur le sujet, la 14^{ème} édition de *La France bénévole*⁸ retrace les parcours bénévoles, depuis l'étincelle qui a servi de « *déclencheur* » jusqu'à la prise de responsabilité. Plusieurs portraits-types présentés dans l'étude livrent aux responsables associatifs, des informations précieuses comme autant d'arguments à faire valoir, de discours à tenir pour attirer de nouveaux bénévoles et entretenir la flamme de celles et ceux qui s'investissent déjà.

⁸ Résultats de l'enquête du Baromètre d'Opinion des Bénévoles menée entre le 1^{er} mars et le 7 avril 2017, auprès de 3 062 bénévoles.

A titre d'exemples, les responsables d'associations en charge de l'accueil de l'animation des bénévoles peuvent s'appuyer sur les fortes motivations des plus jeunes, veiller à leur proposer des actions concrètes, à leur confier des responsabilités et à les laisser prendre des initiatives. A cette génération de 50-64 ans qui voit partir peu à peu les enfants, qui se prépare à la fin de la vie professionnelle et qui se projette plus facilement dans un avenir bénévole plus construit, ils peuvent proposer des conseils, de la formation et des missions nouvelles. Avec ces bénévoles qui interviennent ponctuellement, parfois pour une mission précise et tout aussi essentielle à la vie de l'association, il est important de soigner la convivialité et, dans la mesure du possible, de leur proposer des interventions à distance, plus souples et mieux adaptés à leur disponibilité. Les nouveaux venus dans l'association doivent aussi retenir leur attention, pour les fidéliser. Ils sont de tous âges, très motivés, très volontaires, 70% d'entre eux interviennent déjà régulièrement dans l'association, souvent plusieurs heures par semaine.

Les autres parties prenantes des associations méritent également une attention toute particulière. Ils sont adhérents, donateurs ou simples soutiens sur les réseaux sociaux. Ils ne sont pas encore bénévoles mais constituent des cibles privilégiées pour les aider à franchir le pas. Ce sont ces Français mobilisables que l'équipe de Recherches & Solidarités a étudié à la demande du groupe MACIF, pour le lancement de la plateforme de bénévolat ponctuel, *Diffuz.com*.

4 – LES FRANÇAIS MOBILISABLES

Source : Cette analyse, réalisée en février et mars 2017, s'appuie sur les données suivantes :

- Une enquête fondatrice BVA 2010, inédite à ce jour, réalisée auprès de plus de 4.000 Français et permettant d'observer leur comportement vis-à-vis des associations ;
- Deux enquêtes de 2013, permettant d'actualiser les résultats liés à l'adhésion aux associations (INSEE) et la proportion des Français donateurs (TNS Sofres pour France Générosités), et d'observer notamment les effets de la crise économique et financière sur la générosité des Français ;
- Trois enquêtes menées par Recherches & Solidarités en 2015 sur « Les mille et une façons d'agir » ; et en 2016, par le Comité de la Charte du don en confiance sur « L'attitude des Français vis-à-vis du don financier » ; et par l'IFOP pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités sur « Les Français et le bénévolat ».

Au-delà des 25% de Français déjà engagés dans une association, il existe un réel potentiel de mobilisation auprès d'une frange importante de la population. Ces 40% de Français mobilisables sont composés des :

- 18% de Français qui adhèrent aujourd'hui à des associations et qui bénéficient de leurs services et activités. Ils aiment l'idée du collectif mais ne s'investissent pas encore pour donner bénévolement de leur temps,
- 22% de donateurs qui n'adhèrent pas à des associations et qui sont cependant sensibles, compte tenu de leurs dons en leur faveur, à la notion d'utilité collective.

Parmi cette proportion de 40% de Français mobilisables, 85% déclarent avoir une réelle envie d'agir et près de 70% ont déjà des habitudes d'actions solidaires collectives (avec des amis, des voisins, des collègues...). Ils sont largement motivés par la dégradation de la cohésion sociale (seuls 15% de ces Français mobilisables considèrent que la cohésion sociale en France est forte) et ils sont également portés par une meilleure confiance en l'avenir (19% vs 11% pour l'ensemble de la population).

Plus de la moitié d'entre eux traduisent leur volonté d'agir dans le fait de s'impliquer, de jouer un rôle dans la société, de réagir et agir face aux injustices, et de se sentir utile pour les autres : tout à fait les mêmes motivations que celles qu'expriment les bénévoles déjà en action...

Chapitre III – L’emploi dans les associations

1 – INTRODUCTION METHODOLOGIQUE⁹

Une approche exhaustive et homogène

Nous observons l’évolution des effectifs salariés dans les associations, dans le cadre d’un partenariat qui se développe depuis une dizaine d’années, avec l’ACOSS-URSSAF, pour ce qui concerne le régime général, et la Caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA), pour ce qui concerne le régime agricole. Cette évolution est présentée d’une manière détaillée, année après année, d’une manière homogène que ce soit dans le temps ou selon le régime concerné.

Les notions d’entreprises et d’établissements

L’unité de compte utilisée pour ici et pour chacun de nos travaux est l’établissement. Il est identifié à partir d’un numéro SIRET qui peut changer dans de très nombreuses circonstances, y compris lorsque son adresse est modifiée, par exemple. Il peut y avoir un ou plusieurs établissements dans une entreprise, qui est identifiée sous un numéro SIREN de neuf chiffres.

Dans de nombreux cas, entreprise et établissement correspondent quand ce dernier est seul. Mais pour les distinguer, on ajoute cinq chiffres au numéro SIREN de l’entreprise pour obtenir le SIRET de l’établissement, qui comporte donc quatorze chiffres.

Dans une approche inédite, nous disposons des résultats d’un rapprochement entre les deux notions, qui montre que l’on compte environ 1,2 établissement associatif par entreprise, soit sensiblement le même ratio que pour l’ensemble du secteur privé. Les fondations comportent en revanche 3,3 établissements par entreprise. Pour ceux qui s’intéressent à l’ensemble du périmètre d’économie sociale, précisons que ce ratio est de 3,8 en moyenne dans les coopératives (19,2 dans les coopératives de crédit), et de 12,4 dans les entreprises mutualistes.

Autour de la moyenne générale de 1,2 établissement par « *entreprise associative* », on observe une corrélation en fonction de la taille. Depuis un seul établissement, pour les plus petites, notamment dans les secteurs du sport et de la culture, jusqu’à 3,3 dans l’hébergement médico-social.

Au-delà, précisons que dans le secteur du handicap, le nombre moyen d’établissements peut être assez important : par exemple jusqu’à 10 établissements, en moyenne, pour un peu moins de 70 entreprises associatives offrant un hébergement médicalisé pour adultes handicapés.

Changements méthodologiques et révisions des séries

L’introduction depuis mars 2015 de la Déclaration sociale nominative (DSN), qui se substitue notamment au bordereau récapitulatif de cotisations, modifie les informations déclaratives nécessaires au calcul des indicateurs statistiques présentés dans cette publication. La mise en œuvre progressive du nouveau dispositif, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, pourraient conduire à des révisions plus importantes durant la phase de montée en charge. Par ailleurs, une harmonisation des concepts avec l’INSEE et la DARES a conduit à revoir les séries d’effectifs salariés et de masse salariale pour l’année 2016 et les années antérieures (pour en savoir plus, se reporter à l’annexe méthodologique). Les données publiées ici ne peuvent donc être rapprochées de celles des précédents bilans.

Ce nouveau bilan annuel de l’emploi dans les associations est complété par un suivi conjoncturel trimestriel ; par des publications à l’échelle des 17 régions, en partenariat avec Régions de France ; et par « *Les essentiels de la vie associative* » pour chacun des départements, avec le soutien de la direction de la Jeunesse, de l’Education populaire et de la Vie associative (ministère de l’Education nationale).

⁹ Pour la réalisation de ce travail, nous tenons particulièrement à remercier Alain GUBIAN, Sabine MEUNIER, Anne-Laure ZENNOU, Mihaela MOSU NASR, Floriane LEGRAND, au titre de la direction des statistiques, des études et de la prévision (DISEP) de l’ACOSS, ainsi que Marc PARMENTIER, Patrick Le BOURHIS, et Guillaume PREVOSTAT, au titre de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole.

2 – LES CHIFFRES CLEFS DE L'ANNEE 2016

Après une année 2011 particulièrement difficile pour le secteur associatif, l'année 2012 avait présenté une stabilisation des effectifs salariés (+ 0,1%), par différence avec l'évolution négative de l'ensemble du secteur privé. L'année 2013 avait confirmé cette stabilisation (+ 0,2%), puis, en 2014, l'emploi associatif affichait une hausse un peu plus nette de 0,8%. En 2015, les effectifs salariés continuent d'augmenter dans les associations, mais un peu plus faiblement (0,4%). La progression entre 2015 et 2016 est plus nette, comme le montre le tableau récapitulatif suivant.

Tableau 1 – Présentation du secteur associatif en 2016 – Données arrondies

	Etablissements	Salariés	Masse salariale en K€
Régime général	160 054	1 764 726	37 384 146
Régime agricole	6 818	88 316	1 755 943
Total associations	166 872	1 853 042	39 140 089
Variation 2015-2016	- 0,5%	+ 0,7%	+ 1,9%

Sources : ACOSS-URSSAF – MSA – Traitement Recherches & Solidarités.

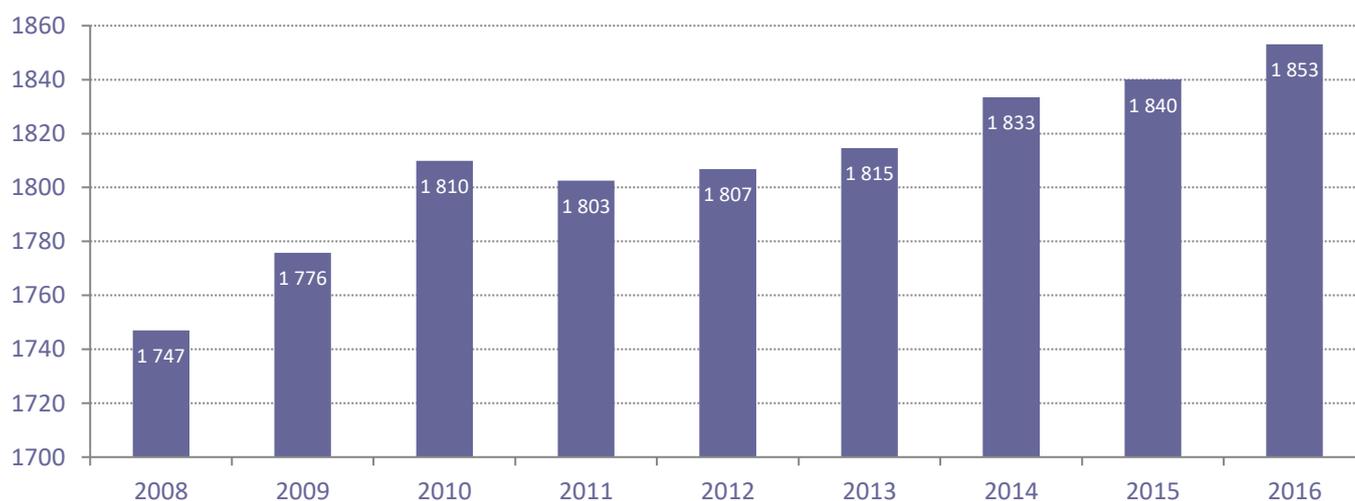
Les associations sous régime agricole représentent environ 4% du total des employeurs et près de 5% du nombre de salariés. Dans l'ensemble, après deux petites baisses en 2012 et 2013, et après deux augmentations (0,5% en 2014 et 1,3% en 2015), le nombre d'établissements employeurs a un peu faibli en 2016 (- 0,5%).

Les effectifs salariés ayant augmenté, le nombre de salariés par établissement a franchi pour la première fois la barre des 11 salariés. La masse salariale est en augmentation de 1,9%, et le salaire moyen par personne, en augmentation de 1,1% entre 2015 et 2016, a franchi la barre des 21.000 euros annuels.

3 – L'EMPLOI ASSOCIATIF EN MOUVEMENT

Pour une mise en perspective, le graphique suivant présente l'évolution du nombre de salariés associatifs sur une période significative de neuf années.

Graphique 1 – Evolution du nombre de salariés dans les associations (en milliers)



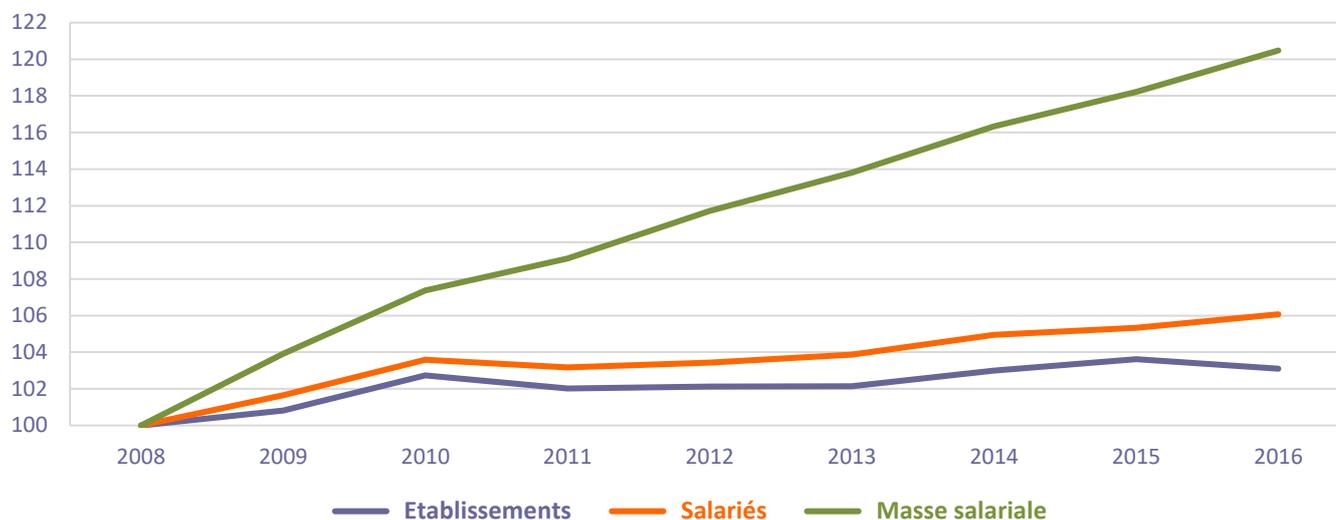
Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S.

Pour la première fois, comme on le remarque dans ce graphique, les effectifs salariés du secteur associatif ont été en recul de 0,4 % en 2011, avant de se stabiliser au cours des années 2012 et 2013. En 2014, l'évolution est nette (+ 1%), avant une nouvelle stabilisation en 2015. L'année 2016 marque un nouveau bond en avant, de 0,7%, soit un gain d'environ 13.000 salariés, en moyenne annuelle des quatre trimestres.

4 – L'EMPLOI ASSOCIATIF EN TROIS DIMENSIONS

Il est intéressant de suivre l'évolution de l'emploi, au moyen des trois critères principaux que sont le nombre d'établissements, l'effectif salarié et la masse salariale distribuée. C'est l'objet du graphique suivant, construit en base 100 à partir de l'année 2008.

Graphique 2 – Evolution des trois critères relatifs à l'emploi associatif (base 100 en 2008)



Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R & S.

La rupture de 2011 s'est traduite de la même manière pour les trois critères, mais avec une intensité différente : une moindre augmentation concernant la masse salariale, un retrait suivi d'une stabilisation pour ce qui concerne les effectifs salariés et le nombre des établissements employeurs.

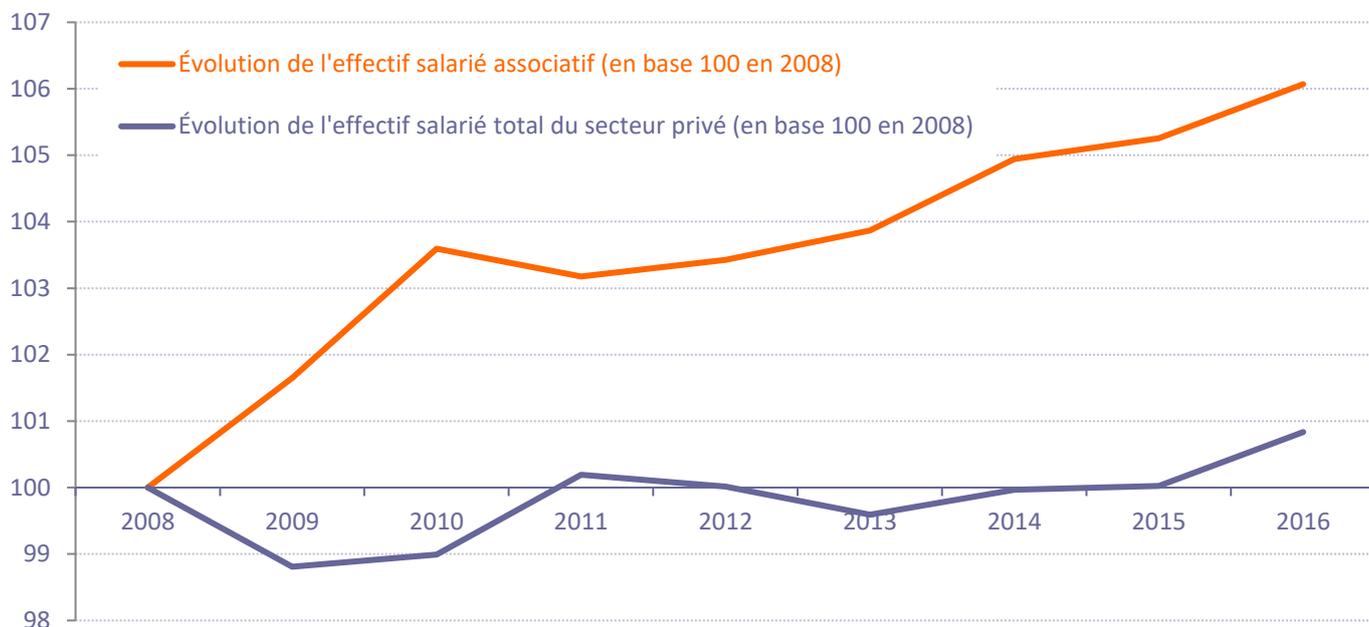
Entre 2011 et 2016, le nombre d'établissements a augmenté de 1 750 environ (+ 1,7%), avec toutefois un léger retrait entre 2015 et 2016 (- 0,5%). Les effectifs salariés ont progressé régulièrement, avec 50.500 salariés de plus (+ 2,8%). La continuité de cette augmentation, en 2016, rapprochée de la légère baisse du nombre des établissements, conduit à un effectif moyen par établissement, dépassant pour la première fois la barre des 11 salariés. En dépit des difficultés observées en 2011, les associations n'ont cessé de se renforcer, leur effectif moyen passant de 10,8 en 2008, à 11,1 salariés en 2016.

Si l'on reprend cette même période 2011-2016 pour la masse salariale, on constate une évolution de près de 3,7 milliards d'euros, soit + 10,4% en cinq années, une progression annuelle moyenne dépassant un peu la barre des 2%, en euros courants. Le salaire annuel moyen par salarié a progressé de 7,5%, environ, soit 1,5% en moyenne annuelle sur cinq années.

5 – UN SALARIE PRIVE SUR DIX ET UNE EVOLUTION PLUS FAVORABLE

Rappelons pas que le secteur associatif représente, à lui seul, près d'un salarié privé sur dix. C'est plus que le secteur de la construction ou que celui des transports, et l'équivalent du commerce de détail. Cette part n'a cessé d'augmenter, dans la mesure où les deux courbes d'évolution, relatives au secteur associatif et à l'ensemble du secteur privé, sont très différentes, comme le montre le graphique suivant.

Graphique 3 – Evolution comparée des effectifs salariés dans les associations et dans l'ensemble du secteur privé



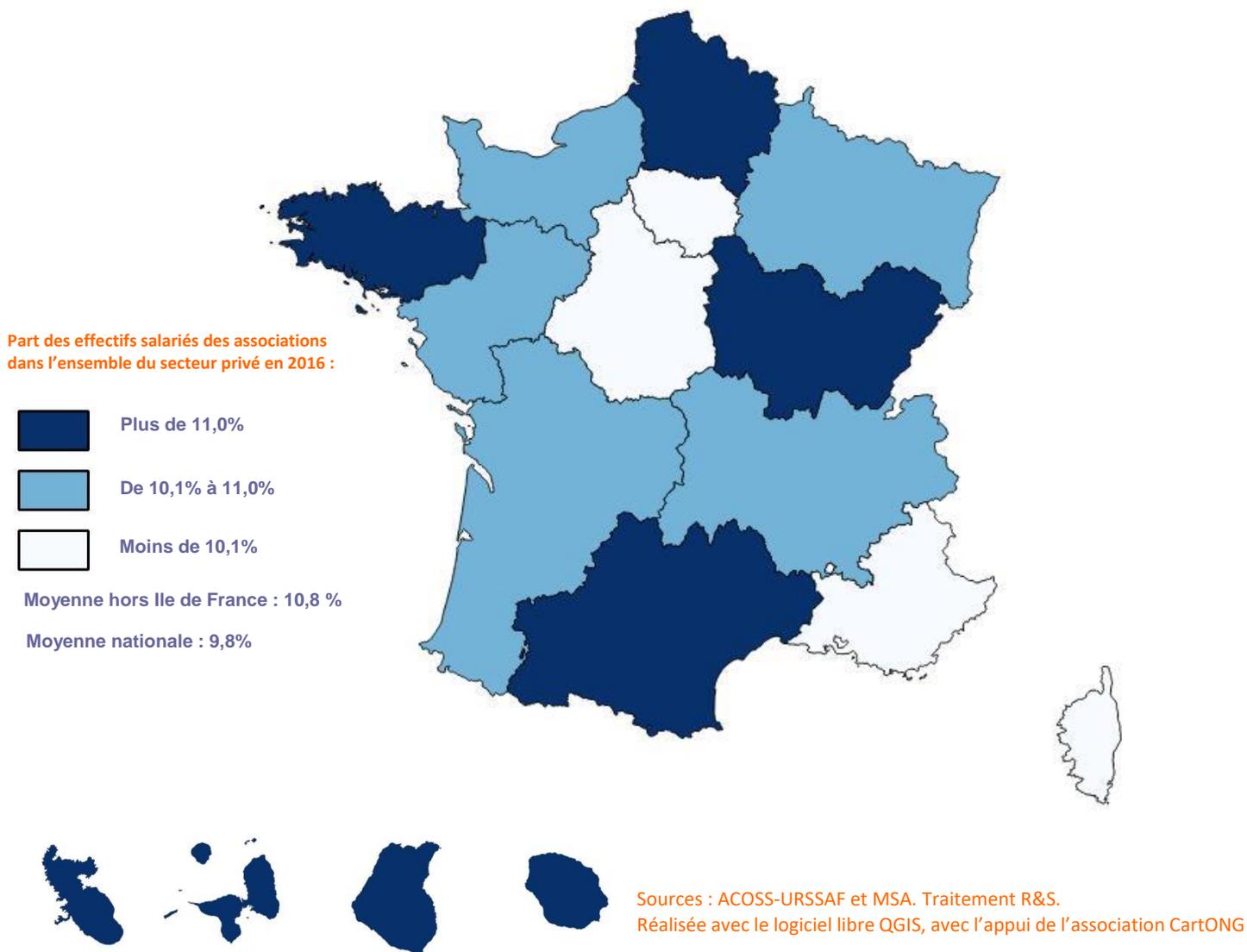
Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S.

On observe nettement le décalage intervenu, entre le début de la crise qui a affecté l'ensemble de l'économie, au deuxième semestre 2008, et les premiers effets observés dans le secteur associatif, à partir du deuxième semestre 2010. La différence, au cours des dernières années, montre à partir de l'année 2012, un beau redressement des effectifs salariés dans les associations, quand ils se rétractent légèrement dans l'ensemble du secteur privé, ne repartant à la hausse qu'au cours de l'année 2016.

6 – LA PART DU SECTEUR ASSOCIATIF DANS LES TERRITOIRES

A – UNE APPROCHE REGIONALE

Elle s'appuie sur le découpage entré en vigueur au 1^{er} janvier 2016, comportant 13 régions métropolitaines et 4 régions d'outre-mer. Une présentation spécifique à chacune d'elles, actualisée à l'année 2016, est en ligne sur notre site, grâce à une coopération avec l'association Régions de France.

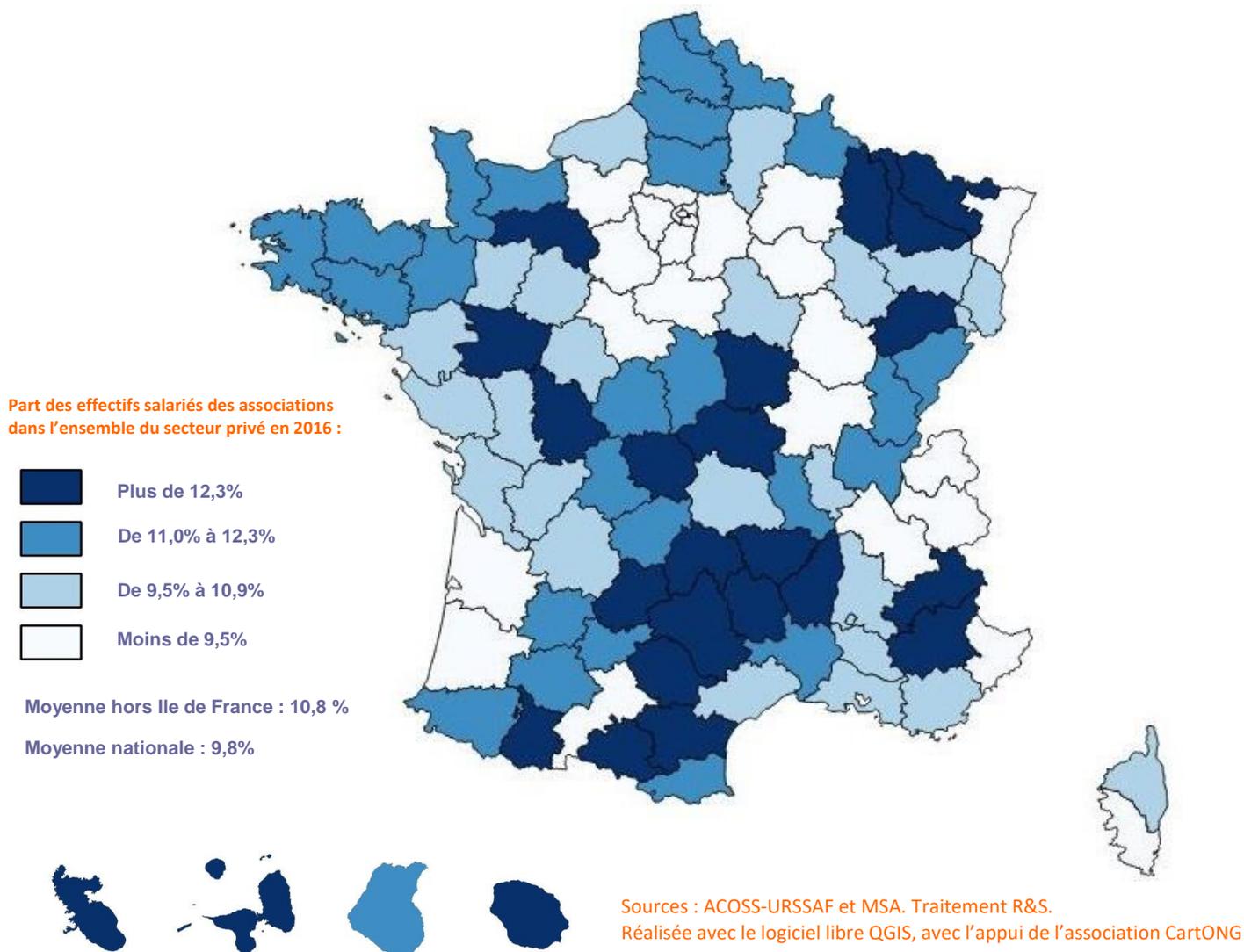


Quatre régions métropolitaines comportent des effectifs salariés dans les associations représentant plus de 11% du total du secteur privé : Les Hauts de France, la Bretagne, Bourgogne-Franche-Comté et l'Occitanie. Il en est de même pour les quatre départements d'outre-mer.

Inversement, l'Île-de-France, la région Centre, PACA et la Corse affichent une proportion inférieure à 10%. Précisons que ce ratio dépend tout à la fois du dynamisme de l'emploi dans les associations, en numérateur, que de celui de l'ensemble du secteur privé, en dénominateur.

B – LA PART DU SECTEUR ASSOCIATIF DANS LES DEPARTEMENTS

La carte suivante présente une grande finesse, avec la part des effectifs salariés des associations dans les différents départements métropolitains et ultramarins.



Parmi les départements où la part de l'emploi associatif au sein du secteur privé est importante, on trouve la Lozère, la Haute-Loire, le Cantal et l'Aveyron. Pour ces départements, la part du secteur associatif dépasse en effet la proportion de 17%.

A l'inverse, outre les départements de l'Ile-de-France, où l'on retrouve les plus faibles ratios, la Corse-du-Sud, les Landes, les Alpes-Maritimes et l'Eure-et-Loir sont ceux dont la part de l'emploi associatif est la moins importante (inférieure ou égale à 8%).

Au-delà de cette carte, nous avons voulu rassembler quelques caractéristiques communes aux départements, selon leur caractère rural ou urbain. Nous avons ainsi choisi les 13 départements présentant la plus faible densité de population, d'une part, et les 13 départements les plus peuplés et urbanisés, d'autre part, en nous limitant toutefois à la petite couronne, concernant l'Ile-de-France. Autour d'une moyenne nationale de 9,8%, la part que représente l'emploi associatif, au sein de l'ensemble privé, est de près de 15%, pour les premiers, et de 8,5% pour les autres.

7 – LES EFFECTIFS SALARIES SELON LES DIFFERENTES ACTIVITES ASSOCIATIVES

Avant de détailler les différentes activités exercées par les associations, rappelons le poids qu'elles représentent au sein du secteur privé, et l'importance qu'elles revêtent dans certains secteurs d'activités¹⁰. Si l'on met à part le domaine public, l'observation des parts respectives que représentent le secteur lucratif et le secteur associatif montre que ce dernier représente environ 10% des salariés du secteur privé. Le secteur associatif est proportionnellement très peu présent dans des secteurs comme la recherche et le développement scientifique (3,3% des salariés privés), ou encore les activités d'agences de voyages et les voyagistes (5%) ou les activités d'hébergement (7,7% des salariés privés). Inversement, les associations sont quasiment les seuls acteurs privés dans certains secteurs comme l'aide par le travail (95% des salariés), ou encore l'accueil et l'accompagnement sans hébergement d'enfants et d'adolescents (96%).

Le secteur privé de l'enseignement se compose de 66% environ de salariés associatifs, celui de l'aide à domicile de 70% et celui du sport de 71%. Au sein du secteur de la culture, le spectacle vivant comporte environ 56% de salariés associatifs, quand le secteur audio-visuel en comporte à peine plus de 5%.

A - UNE REPARTITION AFFINEE PAR SECTEUR D'ACTIVITES

Ce tableau présente d'une manière détaillée la composition des effectifs salariés du secteur associatif.

Tableau 2 – Ventilation des établissements, des effectifs salariés et de la masse salariale, en 2016

Secteurs d'activité (selon les libellés INSEE)	Etablissements		Effectifs salariés		Effectif salarié moyen	Masse salariale (en K€)	Salaire moyen annuel (arrondi en €)
	Nombre	%	Nombre	%			
Enseignement	17 452	10,5%	224 236	12,1%	12,8	4 731 116	21 099
Activités humaines pour la santé	3 596	2,2%	134 054	7,2%	37,3	4 159 890	31 031
Hébergement médico-social	9 779	5,9%	360 356	19,4%	36,9	8 408 610	23 334
Action sociale sans Hébergement	20 699	12,4%	554 365	29,9%	26,8	9 357 111	16 879
<i>dont Aide à domicile</i>	4 273	2,6%	175 252	9,5%	41,0	2 501 762	14 275
Activités sportives	30 486	18,3%	87 145	4,7%	2,9	1 327 286	15 231
Activités liées à l'emploi	2 216	1,3%	53 264	2,9%	24,0	1 018 812	19 127
Activités récréatives et de loisirs	2 771	1,7%	24 654	1,3%	8,9	359 451	14 580
Activités culturelles	20 352	12,2%	54 433	2,9%	2,7	1 146 567	21 064
Hébergement	1 972	1,2%	19 269	1,0%	9,8	450 551	23 382
Restauration	1 088	0,7%	6 576	0,4%	6,0	120 458	18 318
Voyages et activités connexes	1 336	0,8%	6 622	0,4%	5,0	172 939	26 116
Organisations patronales et consulaires	1 024	0,6%	8 396	0,5%	8,2	322 651	38 431
Organisations professionnelles	1 421	0,9%	14 181	0,8%	10,0	389 171	27 443
Organisations religieuses	2 331	1,4%	10 594	0,6%	4,5	212 363	20 045
Activités des syndicats de salariés	207,25	0,1%	854	0,0%	4,1	19 937	23 339
Activités des organisations politiques	118,75	0,1%	468	0,0%	3,9	16 018	34 218
Organisations associatives NCA (1)	41 460	24,8%	198 150	10,7%	4,8	4 222 716	21 311
Recherche-développement scientifique	646,5	0,4%	5 925	0,3%	9,2	211 371	35 678
Agriculture, élevage, chasse pêche	924,5	0,6%	6 095	0,3%	6,6	100 418	16 476
Autres activités du régime général (2)	5 893	3,5%	62 823	3,4%	10,7	1 845 312	29 373
Autres activités du régime agricole (2)	1 102	0,7%	20 581	1,1%	18,7	547 340	26 594
Ensemble associatif	166 872	100,0%	1 853 042	100,0%	11,1	39 140 089	21 122

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S. (1) Etablissements associatifs « non classés ailleurs ». (2) Etablissements associatifs regroupés ici, mais dont l'activité est référencée dans les bases du régime général et du régime agricole.

L'ensemble du domaine sanitaire et social représente plus de 20% des établissements employeurs, mais surtout 57% des effectifs salariés (plus d'un million) et de la masse salariale.

¹⁰ Ce passage résumé peut être prolongé à la lecture de la 14^{ème} édition de *La France associative en mouvement* – Septembre 2016 – Page 19.

La proportion de salariés appartenant à des établissements dits « *non classés ailleurs* », est aujourd’hui limitée à un peu moins de 11%, contre près de 14% jusqu’à l’année 2012, grâce à un travail mené avec les services nationaux de l’INSEE. Ceci permet une présentation affinée, traduisant assez correctement la réalité. Cette proportion varie toutefois d’une manière non justifiée, selon les régions et les départements. Elle est par exemple nettement inférieure dans l’Aveyron, la Corrèze, la Dordogne, la Haute-Loire, les Landes, le Lot-et-Garonne, la Moselle, le Pas-de-Calais et les Pyrénées-Atlantiques. Elle est, en revanche, nettement supérieure dans les Alpes-de-Haute-Provence, les Alpes-Maritimes, l’Indre, Paris, le Vaucluse et dans les quatre départements d’outre-mer.¹¹

Le tableau montre un salaire moyen annuel, par emploi, variant très fortement, à la fois en fonction du degré de spécialisation des salariés, comme dans le secteur de la santé ou de la recherche, et inversement en fonction du temps de travail, comme dans l’aide à domicile, les activités sportives ou récréatives et de loisirs.

Au-delà de ce tableau, la répartition des salariés associatifs peut varier fortement, selon les départements : les 13 plus ruraux se caractérisent par une plus forte présence du secteur social (près de 59% contre 44% dans les 13 départements les plus urbanisés), ou encore par une proportion deux fois moindre des salariés de la culture (2,2%, contre 4%) et de l’enseignement (6% contre 14%). Dans ces deux secteurs, les villes chefs-lieux des 13 régions métropolitaines que nous avons prises en compte, présentent une part plus importante encore : respectivement 5,1% et 15,6%, selon des caractéristiques de centralité bien réelles.

Pour compléter le nombre moyen de salariés indiqué précédemment, l’actualisation du tableau ci-dessous sera utile aux acteurs et aux observateurs de chaque secteur d’activité : il montre de grandes différences quant à la répartition des établissements et quant à leur taille.

En 2016, près de 80% des établissements employeurs de l’ensemble du secteur associatif comportaient moins de 10 salariés, et représentaient 18% des effectifs associatifs. A l’opposé, 5% des établissements se situaient au-dessus de 50 salariés, et comportaient ensemble près de la moitié des effectifs (46%).

Tableau 3 – Ventilation des établissements et des effectifs, selon la taille et selon les activités, en 2016

SECTEURS D'ACTIVITES	Répartition des établissements				Répartition des salariés			
	Moins de 10	10 à 49	50 et plus	Total	Moins de 10	10 à 49	50 et plus	Total
Enseignement	71%	24%	5%	100%	19%	42%	39%	100%
Activités sportives	96%	4%	0%	100%	64%	26%	11%	100%
Activités culturelles	96%	4%	0%	100%	62%	28%	11%	100%
Activités pour la santé humaine	43%	43%	14%	100%	5%	25%	69%	100%
Hébergement médicosocial	23%	49%	28%	100%	3%	37%	59%	100%
Action sociale sans hébergement	45%	42%	13%	100%	8%	35%	57%	100%
Organisations non classées ailleurs	90%	9%	1%	100%	45%	35%	20%	100%
Ensemble des associations	78%	18%	5%	100%	18%	36%	46%	100%

Source : ACOSS-URSSAF. Traitement R&S. **Lecture :** Dans le secteur associatif de l’enseignement, 71% des établissements ont moins de 10 salariés. Ils comportent 19% du total des salariés. A l’opposé, 5% des établissements emploient 50 salariés et plus, lesquels salariés représentent 39% du total des effectifs de ce secteur.

On retiendra tout particulièrement de ce tableau que les associations sportives et culturelles se situent presque exclusivement dans la strate des moins de 10 salariés.¹² A l’inverse, le secteur de l’hébergement médicosocial compte 28% d’établissements de 50 salariés et plus, qui représentent environ 60% du total des effectifs salariés de ce secteur. C’est le secteur de la santé qui comporte les plus gros établissements : avec seulement 14% d’entre eux se situant au-dessus de 50 personnes, on parvient à une proportion de 70% du total des salariés.

¹¹ Il appartient au réseau national de l’INSEE d’harmoniser ses pratiques de classement des employeurs associatifs, en les alignant sur les nombreux départements qui les prennent correctement en considération.

¹² Près de 78% des employeurs associatifs de la culture et environ 77% des clubs sportifs comportent moins de trois salariés.

B - UNE EVOLUTION CONTRASTEE

A partir d'une évolution globale des effectifs dans les associations, évoquée plus haut, il convient de bien insister sur les différences observées, selon les différents secteurs d'activité. Le tableau suivant a été construit pour la période difficile 2008 – 2011 et la période de reprise du secteur, entre 2011 et 2016.

Tableau 4 – Evolution des effectifs salariés dans les différents secteurs d'activité

Secteurs d'activité	Période 2008 - 2011	Période 2011 - 2016
Enseignement	1,7%	1,9%
Activités humaines pour la santé	3,2%	0,9%
Hébergement médico-social	7,3%	7,7%
Action sociale sans hébergement	3,2%	0,4%
<i>Aide à domicile</i>	3,9%	- 8,8%
Activités sportives	9,3%	13,6%
Activités liées à l'emploi	- 2,8%	5,6%
Activités récréatives et de loisirs	8,0%	11,3%
Activités culturelles	3,6%	- 9,6%
Hébergement	- 5,2%	- 10,5%
Restauration	- 9,5%	- 16,0%
Voyages et activités connexes	- 7,2%	- 19,5%
Organisations associatives NCA (2)	2,4%	7,5%
Recherche-développement scientifique	- 1,6%	- 3,2%
Ensemble associatif	3,2%	2,8%

Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R&S. Lecture : En trois années (2008-2011), les effectifs salariés de l'enseignement associatif ont progressé de 1,7%. Au cours des cinq années suivantes (2011-2016), ils ont évolué de 1,9%.

L'effet retard, constaté pour l'ensemble du secteur associatif, n'a pas fonctionné pour les domaines de l'hébergement, de la restauration, des voyages et de la recherche : ils ont connu une baisse de leurs effectifs dès la crise de 2008, dans la mesure où ils sont directement exposés aux aléas économiques.

Au cours de la période 2011-2016, qui a vu un lent redressement des effectifs salariés, l'aide à domicile (- 8,8%) et le secteur associatif de la culture (- 9,6%) font exception, avec une forte érosion qui s'est vérifiée chaque année. Inversement, l'hébergement médicosocial, les activités sportives et les activités récréatives et de loisirs ont connu une période faste, avec une croissance nettement supérieure à la moyenne.

Au-delà de ce tableau récapitulatif, les variations entre l'année 2015 et l'année 2016 (+ 0,7% dans l'ensemble associatif), sont également différenciées : plus nettes dans le domaine du sport (2,5%) et nettement défavorables pour l'aide à domicile (- 1,4%) et plus encore pour la culture (- 5,3%).

S'agissant de la taille, ce sont les associations comportant entre 3 et 6 salariés (- 0,9%) et celles qui comptent entre 6 et 10 salariés (- 1,8%) qui ont vu globalement leurs effectifs baisser, pendant que ces effectifs ont surtout augmenté (2,5%) entre 10 et 20 salariés.

Ce développement a, jusqu'ici, été consacré à l'emploi dans les associations. Il va se prolonger par deux chapitres portant sur les personnes qui les occupent. A grands traits et avec prudence, ils porteront successivement, sur un « état des lieux », effectué au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2015, et sur le flux d'entrée des salariés, suivi trimestriellement, au moyen des « déclarations préalables à l'embauche » (DPAE).

8 – QUALIFICATION DE L'EMPLOI DANS LES ASSOCIATIONS

Depuis mars 2015, la transition s'opère progressivement, entre les déclarations annuelles des données sociales (DADS)¹³ et les déclarations sociales nominatives (DSN) que remplissent régulièrement les employeurs. L'année 2015 constitue la dernière référence significative, relative aux DADS, et nous avons voulu rapprocher quelques-uns des résultats correspondants, à ceux que nous avons obtenus, à partir des données de l'année 2011.

Elles avaient été explorées, pour la première fois, par Recherches & Solidarités et l'ACOSS, dans l'objectif d'approfondir la connaissance des salariés associatifs. Ce travail avait fait l'objet d'une publication, en 2013, dans le droit fil et l'esprit de l'étude menée par l'ACOSS sur l'ensemble des salariés du secteur privé, publiée elle-même en décembre 2012.¹⁴

METHODOLOGIE : Les établissements retenus dans l'analyse sont ceux dont les masses salariales déclarées dans les DADS sont proches de celles déclarées dans les bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC). Pour les années 2011 et 2015, la base prise en compte présente la situation au 31 décembre, elle comporte des références qui correspondent à un emploi, un contrat et un salarié.

A – LE GENRE ET L'ÂGE DES SALARIÉS DU SECTEUR ASSOCIATIF

Un premier tableau montre que le secteur associatif comporte une proportion plus importante de femmes.

Tableau 5 – Caractéristiques des salariés, au regard du genre, au sein du secteur associatif

	Hommes	Femmes	Ensemble
31 décembre 2011	30,1 %	69,9 %	100,0 %
31 décembre 2015	32,6 %	67,4 %	100,0 %

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement Recherches & Solidarités

A titre de comparaison, l'ensemble du secteur privé comportait environ 44% de femmes, contre près de 70% dans le secteur associatif. Entre 2011 et 2015, cette proportion a sensiblement baissé dans le secteur associatif.

Au regard du secteur, la proportion des femmes est à son maximum dans les secteurs de la santé (80%) et de l'hébergement médicosocial (75%). Elle est importante dans les secteurs de l'enseignement (63%) et de la culture (58%), et elle est nettement plus faible dans le domaine du sport (38%). En complément, le tableau suivant présente la répartition des salariés par âge, selon les différents secteurs associatifs.

Tableau 6 – Caractéristiques des salariés, au regard de l'âge, au sein du secteur associatif

	Moins de 25 ans	26 - 35 ans	36 - 45 ans	46 - 55 ans	Plus de 55 ans	Ensemble
Enseignement	4%	15%	25%	31%	25%	100%
Activités pour la santé humaine	4%	24%	23%	25%	24%	100%
Hébergement médicosocial	5%	22%	24%	28%	20%	100%
Action sociale sans hébergement	6%	22%	24%	28%	19%	100%
Activités sportives	13%	29%	24%	20%	14%	100%
Activités culturelles	7%	26%	26%	23%	17%	100%
Total	6%	22%	24%	27%	20%	100%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement Recherches & Solidarités

Tous secteurs confondus, la part des salariés de plus de 55 ans était d'environ 14% en 2011, significativement au-dessus de ce qu'elle était dans l'ensemble du privé (10%). Elle a sensiblement augmenté en 2015, passant à environ 20%.

¹³ Elles sont destinées à un ensemble de partenaires (notamment URSSAF, CNAV, DGIFP, INSEE, AGIRC, ARRCO), et comportent des informations relatives à chacun de leurs salariés, pour chaque période travaillée (les principales caractéristiques du contrat de travail (dates et motifs de début et fin d'activité, type de contrat (CDD, CDI), type de durée de contrat (temps plein, temps partiel), nature de l'emploi, catégorie socioprofessionnelle...).

¹⁴ ACOSSSTAT n° 162 *Les salariés du secteur privé* – Décembre 2012 en ligne sur www.acoss.fr

Ceci correspond à ce que nous avons constaté par ailleurs, concernant le flux d'entrée des salariés de plus de 50 ans, d'une part, et la grande stabilité de ces salariés, au sein des associations. Inversement, et en lien avec la prudence des associations concernant les propositions de CDI faites aux plus jeunes, on constate que la proportion des salariés de moins de 25 ans est passée de 10%, environ en 2011, à seulement 6% en 2015.

B - LES CONTRATS DE TRAVAIL

Le tableau suivant permet de montrer que la proportion des salariés en CDI dans les associations est certes plus faible que pour l'ensemble du secteur privé, mais proche des trois quarts.

Tableau 7 – Part des contrats à durée indéterminée, au sein du secteur associatif

	Hommes	Femmes	Ensemble
31 décembre 2011	64,2 %	76,6%	72,9 %
31 décembre 2015	61,8 %	74,3 %	70,2 %

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement Recherches & Solidarités. **Lecture** : Au 31 décembre 2011, 64,2% des hommes salariés au sein du secteur associatif bénéficiaient d'un contrat à durée déterminée. Cette proportion était de l'ordre de 84% dans l'ensemble du secteur privé.

A titre de comparaison, en 2011, la proportion de salariés en contrat à durée indéterminée était de 84% dans l'ensemble du secteur privé, contre 73% environ dans le secteur associatif. Et cette proportion a sensiblement baissé, dépassant à peine 70% en 2015. La différence entre hommes et femmes s'explique par la forte présence de ces dernières dans les secteurs de la santé et de l'hébergement médicosocial, présentant une plus forte proportion de salariés en contrat à durée indéterminée.

Pour prolonger l'information relative au secteur associatif, le tableau suivant présente la répartition des salariés en CDI, en fonction de l'âge.

Tableau 8 – Part des contrats à durée indéterminée, au sein du secteur associatif

	Moins de 25 ans	26 – 35 ans	36 – 45 ans	46 – 55 ans	Plus de 55 ans	Ensemble
31 décembre 2011	32,5 %	69,3 %	77,0 %	80,5 %	82,2 %	72,9 %
31 décembre 2015	25,0 %	61,4 %	74,5 %	77,6 %	79,3 %	70,2 %

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement Recherches & Solidarités. **Lecture** : Au 31 décembre 2011, 32,5% des salariés de moins de 25 ans étaient sous le régime d'un contrat à durée indéterminée.

On observe une corrélation entre l'âge et la proportion des salariés en contrat à durée indéterminée, depuis 32,5% chez les moins de 25 ans, jusqu'à plus de 82% au-delà de 55 ans. Le tableau montre que les plus jeunes (moins de 35 ans) ont particulièrement pâti de la baisse générale de cette proportion.

S'agissant des différents secteurs, la culture comporte environ 60% de salariés en CDI, cette proportion se situant à 64% environ, dans le sport et l'enseignement, et allant jusqu'à 81% dans le domaine médicosocial et jusqu'à 88% dans le secteur de la santé.

C – LE TEMPS DE TRAVAIL

De par la nature des activités proposées par les associations, en particulier dans le sport ou la culture, mais aussi de par les moyens dont elles disposent et leur visibilité financière à plusieurs années, la proportion des salariés à temps plein est moins importante dans ce secteur que dans l'ensemble du secteur privé.

Tableau 9 – Proportion des salariés à temps plein, au sein du secteur associatif

	Hommes	Femmes	Ensemble
31 décembre 2011	62,0 %	47,0 %	51,5 %
31 décembre 2015	62,6 %	52,3 %	55,7 %

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement Recherches & Solidarités

A titre de comparaison, la proportion des salariés à temps plein était un peu supérieure à 79%, dans l'ensemble du secteur privé, quand elle était de 51,5% dans les associations. Cette proportion a significativement augmenté, se situant près de 56% au 31 décembre 2015. Cette évolution est nettement plus importante parmi les femmes.

Si l'on prend l'âge des salariés en considération, on constate que la proportion des jeunes de moins de 25 ans à temps plein est un peu supérieure à 52%, qu'elle est à son maximum (autour de 60%) entre 26 et 45 ans. Elle faiblit un peu, à 55%, entre 46 et 55 ans, et à 49% au-delà.

Au regard des secteurs, à partir d'une moyenne générale un peu inférieure à 56% de salariés à temps plein, au 31 décembre 2015, on observe de nettes différences, entre le secteur de l'hébergement médicosocial (69%), le secteur de la santé (66%), l'enseignement (47%) et les activités culturelles (45%) en retrait, et le domaine du sport un peu plus loin (39%). Ces données sont mesurées en fonction de chaque emploi, et il faut savoir que ces deux derniers secteurs emploient assez souvent des salariés agissant auprès de plusieurs employeurs.¹⁵

D – MODALITE DE L'ACTIVITE

Dans l'ensemble du secteur associatif, un peu plus de 93% des salariés exercent leur activité de façon « classique », les autres se répartissant entre intermittents (un peu plus de 3%), salariés à domicile (0,4%), saisonniers (0,2%), vacataires (1,3%), ou encore salariés occasionnels (1,8%). Les hommes sont proportionnellement deux fois plus nombreux en qualité d'intermittents, et les femmes cinq fois plus nombreuses dans des emplois à domicile¹⁶.

Naturellement, ces situations varient en fonction du secteur d'activités : une forte proportion d'intermittents ou de salariés intervenant ponctuellement (vacataires, occasionnels) dans le secteur de la culture (20%). Elle est moins importante dans l'enseignement (14%) et le sport (12%). Cette proportion est très faible dans l'ensemble du secteur sanitaire et social (santé, hébergement médicosocial et secteur social dans hébergement).

9 – LE RENOUVELLEMENT DES SALARIES

L'observation des « déclarations uniques d'embauches » (DUE), devenues « Déclarations préalables à l'embauche » (DPAE), permet d'avoir une idée sur le flux entrant des salariés. Trois types différents de contrats sont proposés, à l'embauche : les contrats courts, de moins d'un mois, les contrats à durée déterminée (CDD) longs de plus d'un mois, et les contrats à durée indéterminée (CDI).

A titre indicatif, la proportion des contrats de moins d'un mois, proposés par les associations et destinés essentiellement à des remplacements ou à des événements ponctuels, est passée d'une proportion de 65%, en 2000, à 84% en 2016¹⁷. Elle est certes importante, mais elle est également majoritaire dans l'ensemble du secteur privé, hors associations, passant de 48%, en 2000, à 70% en 2016. La différence s'est un peu réduite, passant de 17 points (65% - 48%) en 2000 à 14 points (84% - 70%) en 2016.

Au-delà de cette rapide introduction, la suite du développement porte exclusivement sur les contrats de plus d'un mois, comportant les CDD de plus d'un mois, nommés *CDD longs* et les CDI. L'analyse des déclarations préalables à l'embauche permet de suivre l'évolution du nombre et de la qualité des contrats de travail signés, au fil des trimestres. La période prise en compte va du début de l'année 2014 à la fin du premier semestre 2017.

Deux indicateurs complémentaires ont permis de présenter des résultats en mouvement, portant sur le flux général de ces contrats de plus d'un mois, d'une part, et sur la part que représentent les contrats à durée indéterminée, d'autre part.

¹⁵ Un travail a été engagé, pour tenter de mesurer cette pluriactivité de salariés auprès de plusieurs employeurs. D'une part, au sein d'un même secteur associatif d'activité, d'autre part dans deux secteurs associatifs différents. Il devra être poursuivi et validé, pour donner lieu à une publication.

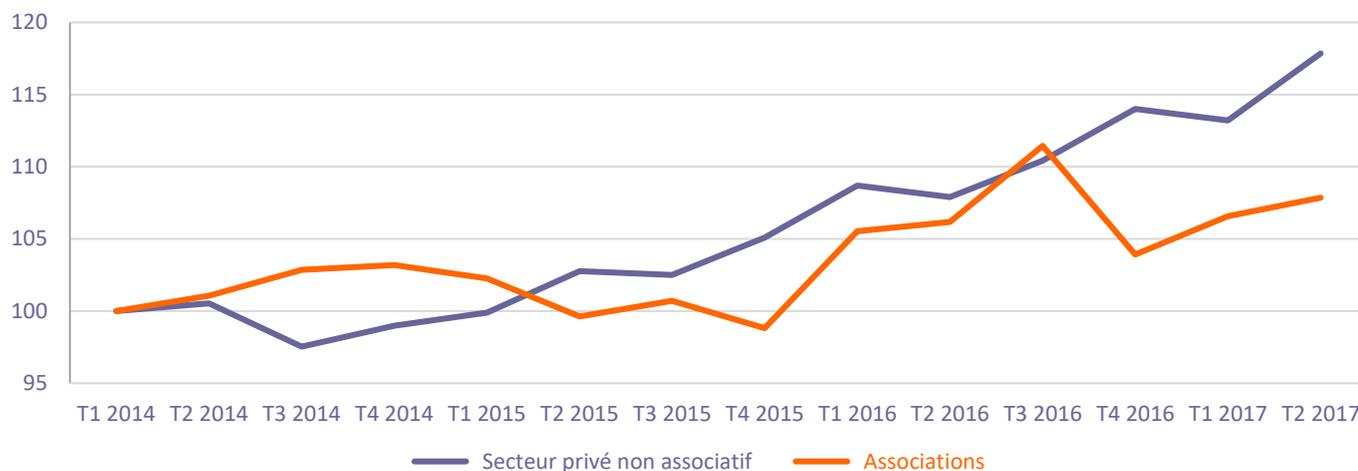
¹⁶ A ne pas confondre avec l'aide à domicile, il s'agit ici des emplois exercés au domicile des salariés.

¹⁷ Autour de cette moyenne générale de 86%, les différences sont très importantes, depuis une proportion bien inférieure dans le secteur du sport (44%), jusqu'à la proportion record, dépassant 95% dans la culture.

A – L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CONTRATS DE PLUS D'UN MOIS

Au sein du secteur associatif, on est passé de 170.000 contrats de plus d'un mois, au cours du premier trimestre 2014, à 183.000, au cours du deuxième trimestre 2017. La croissance dans le secteur privé hors associations, a été un peu plus rapide, au cours de cette période, comme le montre le graphique suivant.

Graphique 4 – Evolution du nombre de contrats de plus d'un mois (en base 100 au 1^{er} trimestre 2014)



Source : ACOSS-URSSAF

La courbe relative à l'ensemble du secteur privé, hors associations, est assez régulière, à la hausse, avec un bilan de 18% au cours de la période examinée. Le bilan des embauches, au sein du secteur associatif, est nettement inférieur, de l'ordre de 8%. Au cours de cette période, l'embellie constatée au cours des trois trimestres 2016 avait permis au secteur associatif de rattraper le secteur privé. Le nombre de contrats a fortement chuté au dernier trimestre 2016, mais il est reparti à la hausse, au cours du premier semestre 2017.

B – QUELLE PROPORTION DE CONTRATS A DURÉE INDETERMINEE ?

Le suivi des déclarations préalables à l'embauche permet utilement de distinguer les CDD de plus d'un mois et les CDI. Un tableau présente la proportion de contrats à durée indéterminée, au sein du secteur privé, hors associations, et au sein du secteur associatif.

Tableau 10 – Evolution de la proportion des CDI, parmi les contrats de plus d'un mois

Période	Proportion des CDI privés non associatifs	Proportion des CDI associatifs
T1 2014	50,0%	23,2%
T2 2014	49,5%	23,0%
T3 2014	50,4%	23,3%
T4 2014	49,3%	23,4%
T1 2015	49,4%	22,9%
T2 2015	49,0%	23,0%
T3 2015	50,2%	23,1%
T4 2015	50,0%	23,2%
T1 2016	49,7%	23,9%
T2 2016	50,3%	23,4%
T3 2016	50,5%	23,0%
T4 2016	51,0%	24,0%
T1 2017	51,0%	23,8%
T2 2017	51,9%	24,9%

Source : ACOSS-URSSAF

Le secteur privé, hors associations, propose proportionnellement deux fois plus de contrats à durée indéterminée que le secteur associatif. Au sein de ce secteur, le troisième trimestre 2016 affiche un minimum de 23% de CDI, alors qu'il affichait une forte croissance du nombre de contrats, dans le graphique précédent.

Au cours de la période récente, un regain de confiance de la part des responsables associatifs conduit à une proportion plus importante de CDI, approchant la barre de 25%, au cours du deuxième trimestre 2017.

Pour en savoir plus, concernant les informations relatives aux différents secteurs associatifs, ainsi qu’au genre et à l’âge des personnes qui se voient proposer ces contrats, le lecteur pourra se reporter à la 14^{ème} édition de *La France associative en mouvement* – Pages 26-27. On insistera ici sur la caractéristique qui distingue nettement le secteur associatif, faisant davantage confiance aux plus de 50 ans, qui représentent près de 10% des personnes concernées par ces contrats, contre seulement 5% environ, au sein du secteur privé, hors associations.

10 - UN ENSEMBLE NON LUCRATIF QUI INTEGRE LES FONDATIONS

Le suivi de l’emploi dans le secteur associatif et dans celui des fondations confirme la porosité assez marquée entre ces deux catégories juridiques. En effet, quelques associations se transforment en fondations au fil des années, ce qui parasite la lecture des évolutions respectives de l’emploi, minorée parmi les premières et majorée parmi les secondes, sans que cela soit significatif pour un ensemble non lucratif qui s’avère assez homogène.

En effet, les statuts respectifs des associations et des fondations sont très proches, et aussi leurs modes de fonctionnement. Du reste, bon nombre d’acteurs et d’observateurs ne font pas la différence entre les deux types d’établissements, quand ils les connaissent, se limitant en général à leur raison sociale.

Ceci est particulièrement vrai dans le domaine sanitaire et social qui réunit 65% des fondations et 80% de leurs effectifs salariés¹⁸. Leurs similitudes avec les associations, le principe de non-lucrativité qui préside aux deux formes juridiques et l’accélération du nombre de fondations justifient qu’on leur accorde une place dans cette publication.

Comme le montre le tableau, le nombre de leurs établissements augmente régulièrement, dépassant la barre des 1 500 en 2015. Ce sont souvent des établissements importants, le nombre moyen de salariés dépasse la cinquantaine.

Tableau 11 – Présentation des fondations⁽¹⁾

	Régime agricole		Régime général		Total des fondations	
	Etablissements	Salariés	Etablissements	Salariés	Etablissements	Salariés
2011	28	328	1 243	71 203	1 271	71 531
2012	28	348	1 302	74 156	1 330	74 504
2013	26	293	1 360	76 263	1 386	76 556
2014	29	342	1 438	80 822	1 467	81 164
2015	31	400	1 478	84 563	1 509	84 963
2016	28	379	1 508	85 003	1 536	85 382

Sources : ACOSS-URSSAF – MSA - Traitement Recherches & Solidarités. (1) Les chiffres sont ici présentés à l’unité près en raison des effectifs et doivent donc être lus en tenant compte de la marge d’erreur inhérente à tout recensement.

Entre 2011 et 2016, le nombre total de fondations employeurs et le nombre de leurs salariés ont progressé d’environ 20%. Au-delà du tableau, les fondations ont distribué une masse salariale de l’ordre de 2,36 milliards d’euros, en 2016, soit une augmentation de 3,5% en une année.

Au bilan, en 2016, l’emploi privé non lucratif au sein des associations et des fondations, représente près de 170 000 employeurs, 1 938 000 salariés, soit 10,3% du total des salariés du secteur privé, et une masse salariale de 41,5 milliards d’euros.

Ce nouveau bilan annuel de l’emploi dans les associations est complété par un suivi conjoncturel trimestriel ; par des publications à l’échelle des 17 régions, en partenariat avec Régions de France ; et par « Les essentiels de la vie associative » pour chacun des départements, avec le soutien de la direction de la Jeunesse, de l’Education populaire et de la Vie associative (ministère de l’Education nationale).

¹⁸ C’est la raison pour laquelle nos travaux menés dans ce domaine, en coopération avec l’UNIOPSS (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) dans le cadre du Centre de ressources DLA, portent sur l’ensemble du secteur non lucratif, comprenant les associations et les fondations.

Chapitre IV – Le moral des responsables associatifs

Méthodologie

Une vague nationale d'enquête de conjoncture a permis de donner une nouvelle fois la parole aux dirigeants bénévoles sur la façon dont leurs associations ont vécu les premiers mois de l'année 2017, et sur la façon dont ils envisagent la rentrée associative de l'automne 2017. Les questions sont posées exactement dans les mêmes termes que pour les vagues précédentes, et l'échantillon est traité selon les mêmes règles de pondération, pour traduire de la même manière la réalité de l'ensemble du secteur associatif.

Cette vague nationale, représentative de l'ensemble du territoire, a permis d'interroger 1 204 responsables d'association, entre le 11 avril et le 19 mai 2017. Les résultats ont été traités selon la méthode des quotas, appliquée aux variables de secteurs d'activité et de taille d'associations.

Pour la première fois, cinq enquêtes régionales ont été construites sur la base des mêmes questions, en partenariat avec le CESER et le Mouvement associatif, en Bretagne et en Nouvelle Aquitaine, avec la Direction régionale en charge de la vie associative et le Mouvement associatif, en Auvergne-Rhône-Alpes, et en partenariat avec la CRESS et le Mouvement associatif en Ile-de-France. Ces enquêtes ont permis de réunir un panel élargi de 4218 réponses avant l'été. Celui-ci a pu faire l'objet d'une analyse plus fine que les années antérieures, selon les critères suivants :

- les 9 secteurs d'activités : santé, social, humanitaire, culture, sport, loisirs, éducation populaire, environnement, autres activités
- le budget de l'association : moins de 10 000 euros, de 10 à 50 000 euros, de 50 à 75 000 euros, de 75 à 150 000 euros, de 150 à 500 000 euros, plus de 500 000 euros
- le périmètre d'intervention : un quartier, une commune, plusieurs communes, un ou plusieurs cantons, un département, plusieurs départements ou une région, le territoire national, au plan international
- le territoire d'intervention : en milieu rural, en milieu urbain, en milieu urbain et rural
- la présence et le nombre de salariés : sans salarié, 1 ou 2 salariés, 3 à 5 salariés, 6 à 9 salariés, 10 à 19 salariés, 20 à 49 salariés, 50 salariés et plus

Les tendances les plus marquantes observées dans cette analyse par critère, figurent entre parenthèses à la suite des résultats d'ensemble, pour chacun des thèmes de l'enquête.¹⁹

Ce panel élargi a également permis une nouvelle approche consacrée à la grande majorité des associations, les 86% à 88 % de celles qui ne fonctionnent qu'avec des bénévoles. Leurs réponses ont pu être analysées selon le nombre de bénévoles, à savoir : moins de 15 bénévoles, de 15 à 49 bénévoles, de 50 à 100 bénévoles, plus de 100 bénévoles. Cette nouvelle approche par taille, consacrée aux associations non employeurs, fait l'objet d'un focus en fin de chapitre.

¹⁹ Le lecteur intéressé peut se rapprocher de l'équipe de Recherches & Solidarités pour une analyse partagée de ces résultats détaillés.

1 – LE BAROMETRE ANNUEL

Pour la sixième année consécutive, au même moment de l'année, ce baromètre permet de voir comment le moral des responsables associatifs a évolué, à partir de ces trois critères portant sur le constat au premier semestre (finances, bénévolat et situation générale).

Tableau 1 – La situation des associations au cours des derniers mois écoulés

Est jugée bonne ou très bonne :	Mai 2017	Mai 2016	Mai 2015	Mai 2014	Mai 2013	Mai 2012
La situation financière	59%	53%	50%	47%	53%	60%
La situation du bénévolat (nombre, disponibilité...)	45%	46%	47%	44%	42%	40%
La situation générale de l'association (actions, missions...)	66%	65%	64%	61%	61%	68%

Source : Enquêtes nationales réalisées par Recherches & Solidarités.

Après un creux significatif, en 2014, la proportion des responsables satisfaits de la situation financière reprend un peu de vigueur, pour se situer sensiblement au même niveau qu'en 2012 (59%). Pour autant, en creux, on ne négligera pas la forte proportion de ceux qui se disent insatisfaits (41%). Et on insistera, au-delà du tableau, sur les 11%, comme en 2016, qui considèrent leur situation « *très difficile* », ce qui représente plus de 140.000 associations en souffrance.

La situation financière selon les différents critères

Par rapport à ce résultat global pondéré de 59% de responsables satisfaits, ce sont ceux qui dirigent une petite association (moins de 10.000 euros de budget annuel), n'ayant pas de salarié, agissant au niveau d'une seule commune et plutôt en milieu rural qui se disent les plus satisfaits. Inversement, dans les associations disposant d'un budget situé entre 150 000 et 500 000 euros, employant entre 3 et 5 salariés, le diagnostic est au plus bas. Si l'on prend en compte les différents secteurs, les plus satisfaits appartiennent à des associations du secteur des loisirs, suivis par ceux qui agissent dans les domaines de la santé, de l'humanitaire ou du sport. Dans les secteurs de la culture, du social et de l'environnement, on est au-dessous de la moyenne, et les responsables des associations de jeunesse et d'éducation populaire ferment la marche, nettement.

La ressource humaine bénévole est jugée satisfaisante dans une minorité d'associations (45%). On observe même un léger déclin depuis deux années, ce qui ne manque pas d'être préoccupant. Notamment si l'on considère, au-delà du tableau, les 11% (12% en 2016) de responsables qui jugent la situation très difficile.

La situation du bénévolat selon les différents critères

On se situe au-dessus de cette proportion moyenne de 45%, dans les secteurs de la culture, de l'environnement, des loisirs, de la jeunesse et de l'éducation populaire. Les responsables des domaines santé, social et humanitaire expriment des satisfactions dans une proportion proche de la moyenne, et ceux du sport sont très nettement en retrait, avec moins de 40% de satisfaits.

Le périmètre d'action des associations est un critère discriminant, au regard des réponses des responsables, avec une forte proportion de satisfaits dans les associations qui limitent leur action à un quartier, ou, à l'opposé, à celles qui agissent sur l'ensemble du territoire national. Les responsables des associations employant entre 3 et 10 salariés, et de celles dont le budget dépasse 150 000 euros annuels sont proportionnellement un peu plus satisfaits que les autres. On ne note pas de différences significatives, selon que l'association agit en milieu rural ou en milieu urbain.

Une fois encore, on observe qu'avec des proportions assez modestes, concernant ces deux composantes essentielles pour la vie des associations que sont la ressource financière (59%) et la ressource humaine bénévole (45%), la proportion des responsables satisfaits de la situation générale de leur association se situe nettement au-dessus (66%), en évolution positive depuis trois années. Même si cela traduit leur volontarisme et leur souhait d'aller de l'avant, on n'oubliera pas les 7% (5% en 2016) qui la jugent véritablement préoccupante, ce qui représente plus de 90.000 associations en réel danger.

La situation générale selon les différents critères

La plupart des secteurs associatifs se situent autour de cette moyenne générale pondérée de 66%. On notera toutefois un meilleur constat dans la santé, l'humanitaire, les loisirs et la culture (pourtant en retrait sur les aspects financiers). Le constat est un peu moins favorable dans le secteur social et dans le sport, et les responsables agissant dans le secteur de l'environnement, de la jeunesse et de l'éducation populaire ferment la marche. Les dirigeants des plus petites associations, et de celles qui agissent en milieu rural sont nettement plus satisfaits que les autres.

2 – QUELS PRONOSTICS POUR LA RENTREE D'AUTOMNE ?

A partir du constat que font les responsables associatifs, les deux questions suivantes concernent leurs pronostics et leurs projets pour l'année associative qui s'ouvre en septembre 2017. Le tableau suivant présente les résultats pondérés, mesurés à partir de questions posées à l'identique depuis six années.

Tableau 2 – Le pronostic des responsables associatifs

Au cours des prochains mois	Mai 2017	Mai 2016	Mai 2015	Mai 2014	Mai 2013	Mai 2012
La situation générale de l'association (actions, missions...) est pronostiquée bonne ou très bonne	57%	55%	50%	50%	50%	51%
L'association envisage de nouveaux projets ou une extension de son activité	59%	56%	56%	59%	56%	60%

Source : Enquêtes nationales réalisées par Recherches & Solidarités

Depuis deux années, les pronostics pour les prochains mois se situent assez nettement au-dessus de ce qu'ils étaient les années précédentes. Si 57% des répondants sont optimistes, insistons aussi sur cette proportion de 43% des responsables associatifs qui craignent pour l'avenir. Et au-delà du tableau, ils sont environ 7% (comme en 2016) à se dire très pessimistes pour la rentrée associative de l'automne. Par extrapolation, on peut donc estimer à 90.000 environ, le nombre des associations pour lesquelles les dirigeants sont réellement inquiets pour l'année qui s'engage.

Le pronostic selon les différents critères

A partir de ce résultat global, les responsables des associations agissant sur plusieurs cantons, sans doute en lien avec les mutations en cours au sein des communautés de communes, sont les moins optimistes, et ceux qui agissent au plan international sont les plus optimistes. En corollaire, le secteur humanitaire se situe au-dessus de la moyenne, tout comme celui des loisirs. Inversement, les responsables du domaine de la jeunesse et de l'éducation populaire sont en net retrait. La taille des associations est un critère prégnant, concernant la vision de l'avenir, avec une nette caractéristique d'optimisme, au sein des plus petites associations, et une crainte plus marquée au sein des associations employant plus de 10 salariés.

Dès lors qu'ils sont constitutifs de l'ADN associatif, on constate que 59% des dirigeants envisagent des projets pour les prochains mois. Cette proportion est en légère hausse en 2017. Elle ne doit pas faire oublier, au-delà du tableau, que 5% des dirigeants, vraisemblablement en grande difficulté, envisagent une réduction de l'activité, et que 4% ne sont pas en mesure de se prononcer, par manque de visibilité.

Les projets selon les différents critères

A partir de cette moyenne générale pondérée de 59%, on note une plus grande prudence de la part des responsables d'associations agissant au niveau d'un quartier. Ils sont même proportionnellement deux fois plus nombreux que la moyenne, à envisager une réduction de leurs activités. Le secteur sanitaire et social, vraisemblablement sous l'effet d'une demande de plus en plus forte et pressante, de même que ceux de la santé, de la culture et de l'environnement, sont au plus haut. Inversement, sans doute dans une démarche de continuité, les responsables du sport et des loisirs affichent proportionnellement moins souvent des nouveaux projets.

Compte tenu de leur notoriété et des attentes qu'elles suscitent, les plus grandes associations, dont le nombre de salariés est supérieur à vingt, et dont le budget est très important, affichent plus particulièrement des projets pour cette nouvelle année associative. Sans doute en lien, les responsables des associations agissant en milieu urbain annoncent bien plus souvent des projets que ceux qui se situent en milieu rural.

3 – LES SUJETS D’INQUIETUDE

Pour expliquer l’évolution du moral des responsables, l’évocation de leurs sujets d’inquiétude est essentielle. Le tableau suivant permet de voir comment ils ont évolué, au cours des cinq dernières années.

Tableau 3 : Les principales inquiétudes ressenties au fil des années

Si vous avez des sujets d’inquiétude, lesquels vous semblent les plus importants ?	Mai 2017	Mai 2016	Mai 2015	Mai 2014	Mai 2013
Les ressources humaines bénévoles disponibles pour les activités	56%	53%	52%	48%	54%
La situation financière	47%	49%	53%	52%	43%
Le renouvellement des dirigeants bénévoles	44%	43%	44%	42%	43%
L’évolution des politiques publiques	36%	38%	44%	43%	33%
Les relations avec les collectivités territoriales	28%	32%	33%	32%	27%
Les moyens matériels, y compris les locaux	25%	29%	24%	29%	29%
La diminution du nombre d’adhérents	25%	27%	21%	20%	26%
La motivation et l’investissement des membres de l’équipe dirigeante	22%	21%	23%	19%	21%
Les relations avec les services de l’Etat	21%	19%	22%	20%	19%
Les relations avec vos partenaires privés, dont les entreprises	8%	9%	11%	10%	10%
La concurrence éventuelle avec le secteur privé lucratif	7%	8%	9%	10%	8%

Sources : Enquêtes nationales réalisées par Recherches & Solidarités. **Lecture** : Les items sont classés par ordre décroissant en mai 2016.

En cohérence avec les réponses du tableau précédent, la question des ressources humaines bénévoles arrive largement en tête, et en hausse par rapport à l’année 2016. En lien avec la ressource humaine, et juste derrière le sujet des moyens financiers, la question du renouvellement des dirigeants arrive en troisième rang, inquiétude partagée par près de la moitié des responsables.

Sensiblement à égalité en 2015, les inquiétudes relatives à la situation financière et à celles du bénévolat, sont désormais séparées par un écart qui grandit d’année en année.

Vient ensuite l’évolution des politiques publiques, qui inquiète plus d’un tiers des responsables, thème que nous pouvons relier avec celui des relations avec les collectivités territoriales (28%) et à celui des relations avec les services de l’Etat (21%).

Les principales inquiétudes selon les secteurs d’activités

Le secteur social se distingue de la moyenne générale par une plus forte crainte, vis-à-vis de la ressource humaine salariée, des relations avec les services de l’Etat, de l’évolution des politiques publiques, et de la concurrence avec le secteur privé lucratif. Dans le domaine de la santé, les responsables se disent plus inquiets que les autres, concernant les ressources humaines bénévoles et les relations avec les services de l’Etat. Dans le domaine humanitaire, les responsables sont un peu plus inquiets quant au devenir de leurs relations avec les entreprises.

Si le secteur culturel ne se détache pas significativement de la moyenne, il n’en est pas de même dans le domaine de l’environnement où les responsables associatifs sont bien plus inquiets que les autres au sujet de leurs relations avec les collectivités territoriales. Le secteur du sport affiche bien plus d’inquiétudes que les autres secteurs, notamment concernant la ressource bénévole (nombre, renouvellement, motivations...) et concernant les relations développées avec les entreprises. Dans les loisirs, on est plus préoccupé par la ressource bénévole, et aussi par le nombre d’adhérents.

Enfin, le secteur de la jeunesse et de l’éducation populaire affiche des craintes plus souvent partagées, au sujet de la situation financière, ainsi qu’à propos des politiques publiques et des relations avec les collectivités territoriales et les services de l’Etat.

La taille des associations est mesurée au moyen de trois critères complémentaires : le budget annuel, le nombre éventuel de salariés et le nombre de bénévoles. Même s'ils sont assez fortement liés, ils ne se répondent pas exactement : une association peut avoir un important budget, peu de salariés et beaucoup de bénévoles ; inversement, une association peut disposer de beaucoup de salariés et de très peu de bénévoles, essentiellement des dirigeants. Il est par conséquent utile de présenter quelques informations relatives aux difficultés ressenties, au regard de ces trois critères.

Les sujets d'inquiétude selon les critères de taille

Le lecteur verra quelques liens entre les points saillants concernant les secteurs d'activité et ceux qui sont présentés ici. La composition de chaque secteur est en effet caractéristique : de grandes associations disposant souvent de nombreux salariés dans le secteur sanitaire et social, dans celui de la santé ; des associations de taille moyenne, comportant généralement moins de cinq salariés dans le sport ou la culture.

Les dirigeants des plus petites associations, notamment quand elles n'ont pas de salarié et qu'elles ont un petit budget, sont plus soucieux par rapport à cette ressource humaine, nombre, motivations et renouvellement. L'inquiétude vient aussi de la diminution du nombre des adhérents.

Lorsqu'il y a moins de trois salariés dans une association, les dirigeants sont plus sensibles que les autres aux sujets liés au bénévolat (ressources, motivation, renouvellement). Ils sont également préoccupés de conserver, voire de renforcer légèrement leur effectif salarié. Au-delà de trois salariés, et avec des budgets importants, s'ajoutent des préoccupations financières fortes, et des inquiétudes vis-à-vis des politiques publiques et des relations avec les partenaires publics.

En corrélation avec la taille des associations, plus petites en milieu rural, les inquiétudes des responsables sont plus vives, concernant leurs ressources humaines bénévoles et aussi l'évolution du nombre des adhérents.



Un regard particulier sur les associations qui n'emploient pas de salarié

Comme on l'a vu plus haut, entre 86% et 88% des associations ont le seul bénévolat pour ressource humaine. Aussi, nous avons voulu voir l'influence du nombre des bénévoles sur les réponses apportées par les responsables, aux différentes questions évoquées ci-dessus. Pour cela, le panel de ces associations qui ne sont pas employeurs a été divisé en quatre segments significatifs (moins de 15 bénévoles – 15-50 bénévoles – 50-100 bénévoles – plus de 100 bénévoles).

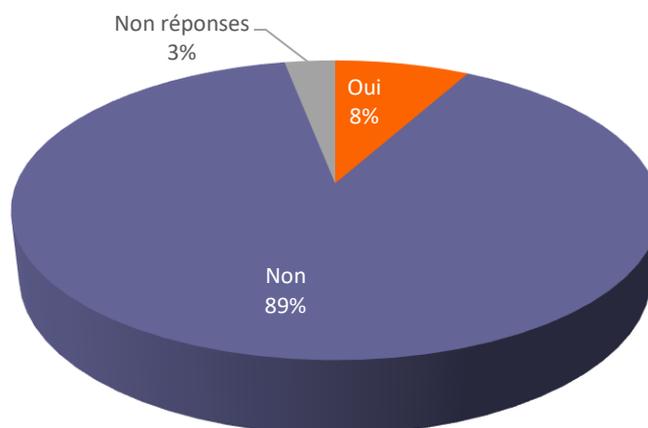
La situation générale de l'association, de même que la situation financière, sont jugées d'autant plus favorables que le nombre des bénévoles est important, avec une très légère inflexion à partir de 100 bénévoles. Il en est de même concernant le pronostic pour les prochains mois. Cette corrélation fonctionne en revanche jusqu'au bout, pour ce qui concerne la situation actuelle du bénévolat (entre moins de 40% de satisfaits au-dessous de 15 bénévoles, jusqu'à plus de 60% au-delà de 100 bénévoles), et aussi pour ce qui concerne les projets pour demain.

Enfin, et toujours en résumé, les sujets d'inquiétude relatifs au bénévolat sont d'autant plus partagés, concernant la motivation et l'investissement de l'équipe dirigeante, que le nombre des bénévoles est modeste. Cette corrélation s'inverse, lorsqu'il est question du renouvellement des dirigeants, l'inquiétude grandissant avec le nombre des bénévoles.

4 – LA MOBILITE DES ASSOCIATIONS

Parmi les difficultés rencontrées, nous avons observé que la pression foncière et le coût des locaux conduisent parfois les associations à rechercher, notamment en zones très urbanisées, des implantations moins onéreuses. Une question a permis de mesurer la proportion des associations ayant été contraintes de déménager leur siège.

Graphique 4 : Quelle qu'en soit la raison, votre association a-t-elle été contrainte, récemment, de déménager son siège ?



Source : Enquête d'opinion des responsables associatifs. Avril – mai 2017. Recherches & Solidarités.

La proportion des réponses positives est une relative surprise. Autour de ces 8%, on retiendra que cette proportion est nettement plus forte parmi les associations à caractère national, implantées généralement en Ile-de-France, et parmi les associations à caractère social. Inversement, elle est faible parmi les associations de petite taille, implantées en milieu rural.

5 – LE NOUVEAU PAYSAGE TERRITORIAL

Depuis 2015, plusieurs modifications sont intervenues dans l'organisation des collectivités et de leurs compétences respectives (nouveau découpage régional et nouvelles élections, loi dite « NOTRe » du 7 août 2015, fusions de certaines intercommunalités et de certaines communes...). Plusieurs de nos experts²⁰ nous ont interpellés sur ce nouvel environnement administratif dans lequel devait désormais s'inscrire les associations. L'enquête de ce printemps a permis de mesurer dans quelles proportions ces changements les ont impactées, et de savoir comment ils ont été vécus par leurs responsables.

A – LE DECOUPAGE REGIONAL

Il a concerné les associations agissant exclusivement au sein d'une région fusionnant avec d'autres régions, mais aussi des associations implantées dans une région non concernée, mais agissant au-delà. A titre de repère, 12% des responsables de notre panel national se sont sentis beaucoup concernés et 12% se sont sentis concernés à la marge.

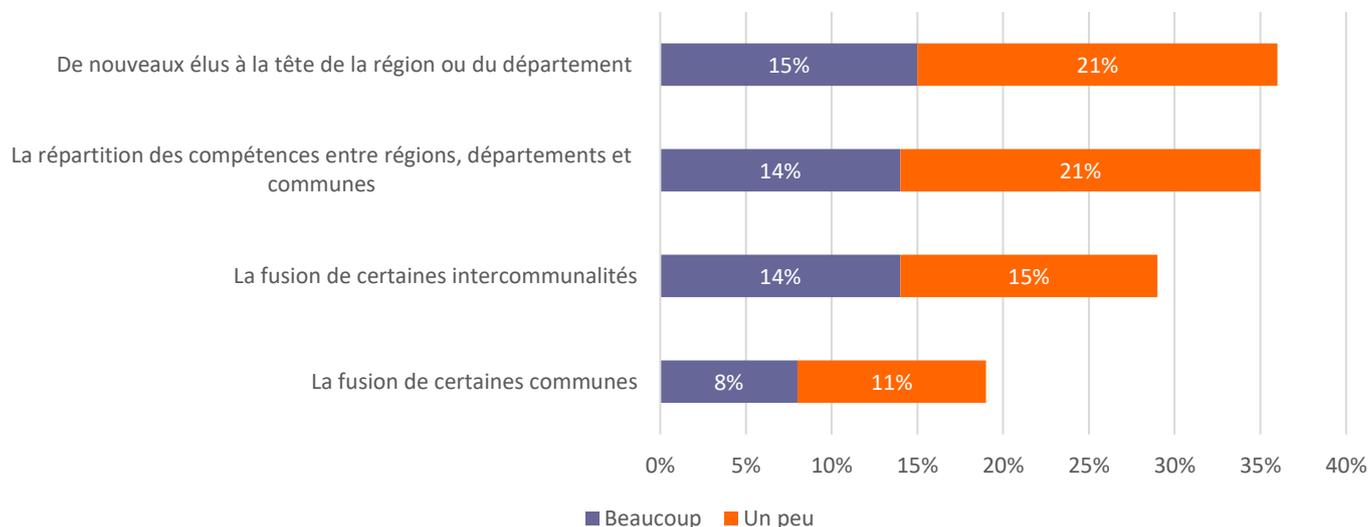
Ce ratio national de 24% varie fortement au plan régional, depuis 8% en Bretagne ou 9% dans les Pays de la Loire, régions dont le périmètre n'a pas changé, jusqu'à 29% en Auvergne-Rhône-Alpes. D'une manière générale, ce sont les responsables des associations agissant dans le domaine de l'environnement, ainsi que ceux qui dirigent les plus grandes associations qui se sont dits les plus concernés.

²⁰ Avec nos remerciements à Isabelle Ballay, directrice de Lorraine Mouvement associatif ; Patrick Bonneau, administrateur du Mouvement associatif de Nouvelle Aquitaine ; Christian Cascio, directeur du Carrefour des Associations Parisiennes ; Michel de Tapol, membre du Haut Conseil à la Vie associative ; Charles-Benoît Heidsieck, président fondateur du Rameau ; Michel Machicoane, administrateur du Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes et du Mouvement associatif national ; Roger Sue, professeur à l'université Paris Descartes et chercheur au Centre d'Etude et de Recherche sur les Liens Sociaux (laboratoire CERLIS – CNRS).

B – NOUVEAUX ELUS, NOUVELLES COMPETENCES ET QUELQUES FUSIONS

Tous logés à la même enseigne, les responsables associatifs ont connu des équipes généralement renouvelées, à la tête des régions et des départements, une nouvelle répartition des compétences entre les différents échelons territoriaux, ainsi que la fusion de certaines intercommunalités et aussi de certaines communes. Le graphique suivant présente les résultats nationaux.

Graphique 1 : Votre association a-t-elle été concernée par les changements suivants ?



Source : Enquête d'opinion des responsables associatifs. Avril – mai 2017. Recherches & Solidarités.

Une proportion importante et équivalente (36% et 35%) des responsables se disent peu ou prou concernés par l'arrivée de nouvelles équipes d'élus et par la nouvelle répartition des compétences. Dans une proportion un peu inférieure mais qui avoisine 30%, ils indiquent aussi que leur association a été affectée par la fusion de certaines intercommunalités. Dès lors qu'elles ont été moins nombreuses, les fusions de communes ont été moins vivement ressenties.

L'impact des changements institutionnels selon les critères

L'arrivée de nouveaux élus a plus particulièrement impacté les associations du secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire, le domaine social, ainsi que celui de l'environnement. La taille des associations joue aussi, dans la mesure où l'impact est ressenti particulièrement au-delà de 3 salariés et lorsque le budget annuel dépasse 150.000 euros. Les responsables les moins concernés sont dans les sports et les loisirs, et dans les plus petites associations.

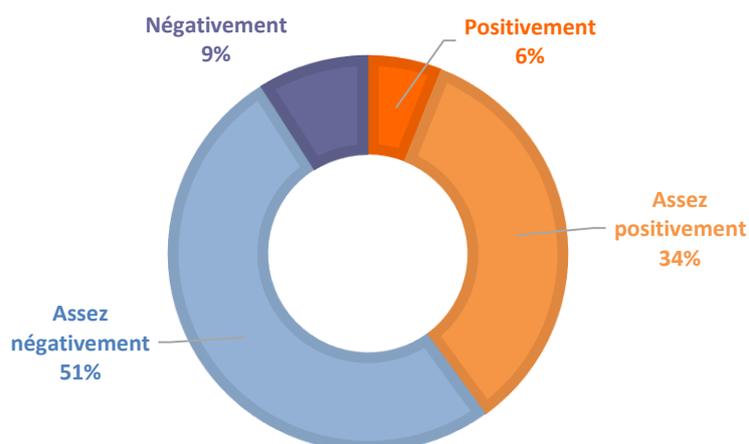
Cette répartition nouvelle des compétences, instituée par la loi du 7 août 2015, a eu des répercussions assez similaires, dans les trois mêmes secteurs, auprès de plus grandes associations, notamment lorsqu'elles agissent à la fois en milieu rural et en milieu urbain.

La fusion de certaines intercommunalités a affecté tout particulièrement les associations agissant sur plusieurs cantons, les associations du secteur de l'environnement, et celles dont le périmètre d'intervention se situe en milieu rural.

C – LES « CHANGEMENTS RESENTIS »

Pour les responsables se disant concernés par l'un au moins de ces changements, mais généralement par plusieurs d'entre eux, il était utile de mesurer les conséquences positives ou négatives qu'ils ont perçues au sein de leurs associations. Le graphique suivant montre une nette inclinaison vers la deuxième hypothèse.

Graphique 2 : Si votre association a été concernée par ces changements, comment ont-ils été vécus ?



Source : Enquête d'opinion des responsables associatifs. Avril – mai 2017. Recherches & Solidarités.

Avec une proportion de 60% de réponses négatives cumulées pour 40% de réponses positives cumulées, la tendance est nette, et les associations ont manifestement été perturbées, de surcroît lors que le découpage régional s'est ajouté.

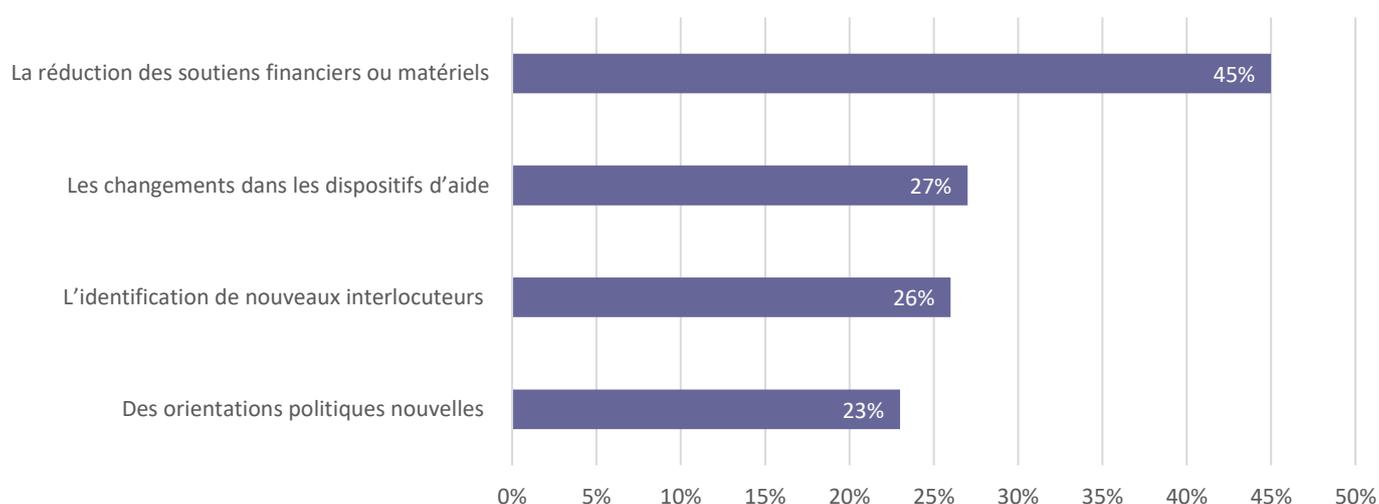
La perception des changements institutionnels selon les critères

Lorsque l'on rapproche les avis positifs et négatifs, le bilan est particulièrement favorable dans le secteur de la santé et dans celui des loisirs, et particulièrement défavorable au sein des associations de jeunesse et d'éducation populaire. Du point de vue de la taille des associations, ce bilan est plus favorable dans les plus petites. Au regard du nombre de salariés, il est assez favorable lorsque leur nombre dépasse la cinquantaine.

D – QUELS TYPES DE DIFFICULTES ?

Les responsables concernés par ces différents changements ont pu exprimer les difficultés qu'ils avaient rencontrées. Elles sont présentées dans le graphique suivant.

Graphique 3 : Si votre association a rencontré des difficultés, elles concernaient :



Source : Enquête d'opinion des responsables associatifs. Avril – mai 2017. Recherches & Solidarités.

La proportion des réponses est assez proche, concernant trois des propositions, et nettement supérieure pour ce qui concerne les choix politiques qui ont conduit à des réductions de soutiens financiers ou matériels.

Les difficultés rencontrées selon les critères

Les orientations politiques nouvelles ont plus particulièrement perturbé les responsables des associations au périmètre large, comportant plusieurs départements et allant parfois jusqu'à la région. Il en est de même, dans l'environnement, la jeunesse et l'éducation populaire, et sans lien avec ces secteurs, dans les plus grandes associations, dépassant la dizaine de salariés et un budget annuel de 500.000 euros.

L'identification de nouveaux interlocuteurs a plus particulièrement posé problème aux responsables des associations du secteur social et de celui de la jeunesse et de l'éducation populaire, ainsi qu'au sein des plus grandes associations. Il en est de même pour ce qui concerne les changements dans les dispositifs d'aide.

Cette enquête menée au printemps 2017 auprès des responsables associatifs comportait également plusieurs questions relatives au rôle des associations dans les territoires et à la façon dont elles sont perçues par leurs partenaires et interlocuteurs respectifs. Les résultats feront prochainement l'objet d'une publication spécifique. Elle prolongera le [rapport d'études publié en partenariat avec Le Rameau](#), sur les objectifs, les démarches, les moyens et les leviers inhérents aux pratiques partenariales des associations, notamment avec les entreprises.

A lire également pour chacune des 17 régions :



Repères et chiffres clés actualisés sur les créations d'associations, les bénévoles, l'emploi.



en ligne sur www.recherches-solidarites.org

RECHERCHES & SOLIDARITES, un réseau d'experts au service de toutes les formes de solidarités.

Association sans but lucratif, R&S s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité utile par rapport aux travaux qui sont menés et publiés par ailleurs.

Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels (Journal officiel, ACOSS-URSSAF, Mutualité Sociale Agricole, Direction générale des Finances publiques...) et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications qui sont en libre accès sur www.recherches-solidarites.org.

Cette publication nationale s'accompagne de plusieurs séries régulièrement actualisées :

- *Les essentiels de la vie associative*, pour chacun des départements (décembre 2016), en partenariat avec le ministère en charge de la Vie associative
- Les chiffres clés de la vie associative à l'échelle des 17 régions, en partenariat avec Régions de France.
- Le bilan national du secteur sanitaire et social non lucratif, et ses déclinaisons régionales, en partenariat avec le Centre de Ressources Social Médico social et Santé et l'UNIOPSS.

R&S réalise également, en lien avec des partenaires de plus en plus nombreux (réseaux associatifs, services déconcentrés de l'Etat, conseils généraux, associations nationales...) des travaux spécifiques sur le bénévolat, la vie associative ou le don d'argent.

ANNEXES

DEFINITION DES SECTEURS D'ACTIVITES, AU REGARD DES INSCRIPTIONS AU JOURNAL OFFICIEL DES ASSOCIATIONS NOUVELLES

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques
Aide à l'emploi	Aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; amicales, groupements affinitaires, d'entraide ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers

AVERTISSEMENT

L'introduction depuis mars 2015, de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), qui se substitue notamment au bordereau récapitulatif de cotisations, modifie les informations déclaratives nécessaires au calcul des indicateurs statistiques présentés dans cette publication. La mise en œuvre progressive du nouveau dispositif, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, ont pu conduire à des révisions plus importantes au cours de cette phase de montée en charge.

Par ailleurs, dans le cadre d'une harmonisation des concepts entre ACOSS-URSSAF, l'INSEE et la DARES, les séries d'effectifs salariés et de masse salariale qui servent de base à cette publication, ont connu des modifications. Les changements concernent la définition du champ du secteur privé, la source et le périmètre des effectifs intérimaires, ainsi que la méthodologie de désaisonnalisation des séries²¹.

Le périmètre de cette étude a été impacté par ces changements car le champ associatif s'inscrit dans le secteur privé et exclut les établissements qui relèvent du secteur public. Le tableau ci-dessous montre les effets de cette nouvelle définition du secteur privé, sur le périmètre des associations.

Les effets des changements de champs sur les effectifs salariés et la masse salariale en 2016

	Effectifs salariés	Masse salariale (en millions d'euros)
Ancien champ privé	1 747 563	36 815,7
Nouveaux établissements issus du secteur public dont	17 135	510,7
8411Z : Administration publique générale	24	0,7
8412Z : Administration publique (tutelle) de la santé, de la formation, de la culture et des services sociaux, autre que sécurité sociale	2 598	91,98
8413Z : Administration publique (tutelle) des activités économiques	14 389	414,8
8421Z : Affaires étrangères	34	1,8
8425Z : Services du feu et de secours	91	1,6
Nouveau champ privé	1 764 698	37 326,4

Source : ACOSS-Urssaf. Lecture : En 2016, 17 135 salariés des associations antérieurement répertoriées dans le secteur public ont rejoint le secteur privé. Parmi eux, 2 598 sont des salariés d'associations dont le code APE est 8412Z, et 14 389 sont des salariés d'associations dont le code APE est 8413Z.

Selon l'ancienne définition, les effectifs du secteur associatif s'élèvent à 1 747 563 en 2016 (*première ligne*) ; ils s'élèvent à 1 764 698 selon la nouvelle définition (*dernière ligne*). En effet, 17 135 salariés relèvent d'établissements dont le code APE les classaient auparavant dans le secteur public. Désormais, toutes les associations quel que soit leur code APE s'inscrivent dans le secteur privé, y compris lorsque le code APE figure parmi les « administrations publiques ». Parmi ces associations, on trouve environ 600 missions locales. Leurs effectifs salariés figurent dans le tableau, avec les 14 389 rattachés au code 8413Z (administration publique (tutelle) des activités économiques).

Une analyse approfondie a permis à l'équipe de Recherches & Solidarités de relever que cette redéfinition du secteur privé avait aussi donné lieu à des reclassements de code APE, notamment du code 9499Z *Activités des organisations associatives non classées ailleurs* et du code 8899B *Action sociale sans hébergement non classée ailleurs* vers le code 8413Z *Administration publique des activités économiques*, classé dans nos publications dans les *Activités liées à l'emploi*. C'est ainsi que, les effectifs salariés de ce secteur sont passés de 40 000 à 53 000. Inversement, les établissements classés en 9499Z affichent 2000 salariés de moins, et ceux des établissements classés en 8899B, 8000 environ.

²¹ Pour plus de précisions, se reporter à l'ACOSS STAT n°249 de juin 2017.

Cette analyse a également permis d'identifier des reclassements selon le code juridique. La quasi-totalité des établissements répertoriés sous le code 9210 Associations non déclarées ont ainsi été requalifiés en 9220 Associations déclarées.

Plusieurs bascules de catégories juridiques et de code APE ont également été observées cette année, dans les données de la Mutualité Sociale Agricole. Elles se concentrent sur certains départements et sur les secteurs d'activités suivants : *Activités des organisations patronales et consulaires (9411Z)*, *Activités des organisations professionnelles (9412Z)*, *Activités des organisations associatives non classées ailleurs (9499Z)*, ainsi que sur l'*Agriculture, élevage, chasse pêche* (division 01, 02 et 03).

Enfin, comme chaque année, des mouvements ont été relevés entre 2015 et 2016. A titre d'exemples, une cinquantaine d'associations ont été transformées en fondations.

Ces différents mouvements qui vont dans le sens d'une meilleure connaissance de la réalité, ont eu un impact sur les séries annuelles. Ils ont conduit à construire une nouvelle série de données pour les années antérieures à 2016. Cette nouvelle série sert de données de références pour la présente publication et pour celles qui sont à venir. Cette rupture interdit tout rapprochement entre les données publiées ici et celles des publications antérieures.

DEFINITIONS

- **Champ de l'étude**

L'observation des associations employeurs porte sur le groupe, pris dans son ensemble, comportant les associations déclarées (9220), les associations d'utilité publique (9230), les associations de droit local (9260), les associations déclarées « entreprises d'insertion par l'économie » (9221) et les associations intermédiaires (9222). Les secteurs d'activités s'appuient sur la nomenclature d'activité française (NAF) révisée en 2008.

- **Une unité de compte : l'établissement**

L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.

- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, **les effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Chaque salarié compte pour un dans chacun des établissements employeurs, indépendamment de sa durée de travail. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple).

Les effectifs du régime général sont comptés en fonction des salariés présents en fin de trimestre, et le bilan annuel est effectué en calculant la moyenne mobile de deux trimestres consécutifs, en faisant la moyenne de ces quatre moyennes mobiles. Les effectifs du régime agricole sont comptés tout au long de l'année, sur la base des rémunérations, et le bilan est effectué également par moyenne mobile de deux trimestres consécutifs.

- La définition du champ du **secteur privé** correspond à celle retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES, à compter de la diffusion des chiffres du premier trimestre 2017. Il exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement) et 7381 (organisme consulaire), et les caisses nationales de Sécurité sociale. Il exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.

- **La masse salariale totale ou l'assiette dé plafonnée** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette dé plafonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de Sécurité sociale. L'assiette dé plafonnée inclut notamment les rémunérations des apprentis et les assiettes de salariés bénéficiant d'exonérations. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG), plus large, qui comprend en outre, des éléments de rémunération non soumis aux cotisations mais à la CSG et à la CRDS tels que l'intéressement et la participation.



Essentiel pour moi

LE GROUPE MACIF, LE POUVOIR D'AGIR AU CŒUR DE LA SOCIÉTÉ

Le modèle mutualiste de la Macif est fondé sur le principe de l'intelligence collective : l'individu est au service du collectif et le collectif au service de l'individu. Sans actionnaires ni capital à rémunérer, le groupe Macif réinvestit ses profits dans l'intérêt commun. Ainsi, ses 5 millions de sociétaires ont le pouvoir d'agir ensemble pour ce qu'ils considèrent essentiel pour eux mais aussi pour une économie plus sociale et solidaire.

AGIR RESPONSABLE

La Macif **s'engage concrètement et durablement** au cœur des territoires pour faire avancer la société dans tous les domaines : responsabilité sociale, environnement, diversité... Son action se traduit par des programmes innovants et des dispositifs de solidarité mutualiste qui contribuent à faire bouger les lignes.

Avec ces avancées, la Macif donne du sens à son modèle économique qui a vocation à conjuguer **solidarité, responsabilité et humanisme**. À la clé, la volonté de promouvoir une économie sociale, solidaire et citoyenne, conduite au plus près des réalités terrain.

RÉSOLUMENT MUTUALISTE, LE GROUPE MACIF PLACE LE SOCIÉTAIRE AU CŒUR DE SES ACTIONS

De ce principe, la Macif tire sa ligne de conduite : « **le pouvoir d'agir sur l'essentiel** ».

Le pouvoir d'agir à titre individuel, en donnant à ses sociétaires-clients la possibilité de choisir des garanties et des services adaptés pour **protéger ce qui leur est essentiel : leur vie, leurs proches, leurs biens**. Et le pouvoir d'agir collectivement, au bénéfice de l'intérêt commun et d'une société plus solidaire et plus responsable.

Entreprise d'assurance citoyenne et engagée, la Macif construit depuis plus de 50 ans cette relation de confiance durable fondée sur l'écoute, l'expertise et la qualité de services.

VERS UN ENGAGEMENT SOLIDAIRE NOVATEUR

En 2017, la Macif lance un grand projet visant à faciliter la mobilisation et l'engagement solidaire des particuliers et des associations pour démultiplier la solidarité. Pour donner de sens à ce projet et pour qu'il réponde au mieux aux attentes des associations, la Macif a souhaité **s'associer au réseau d'experts Recherches & Solidarités**, acteur reconnu et apprécié dans le secteur.